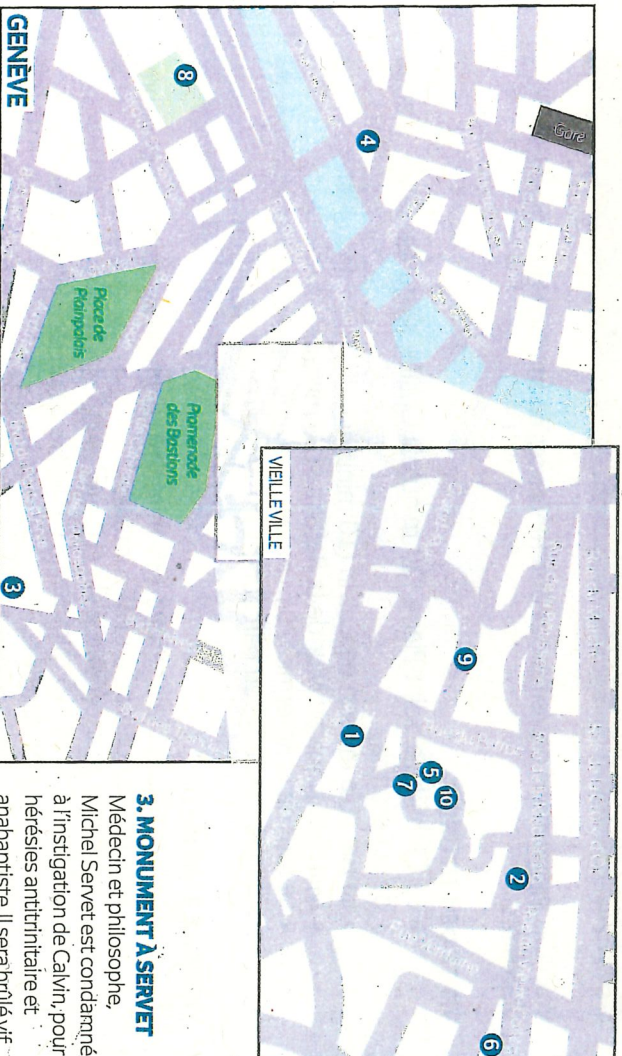


Sur les pas de Jean Calvin

Vingt-trois années durant, de 1541 à 1564, Jean Calvin marqua Genève de son empreinte et de son rayonnement théologique. Un héritage important à découvrir pas à pas, dans la vieille ville.



1. HÔTEL DE VILLE

Depuis plus de 500 ans, l'Hôtel de ville est le cœur politique de la cité de Genève. Il abrite, dès 1526, une nouvelle institution, le Conseil des Deux-Cents, l'ancêtre du Grand Conseil actuel. Ce dernier, en 1535, suspend la messe dans la cité et marque ainsi le passage de Genève à la Réforme, le 21 mai 1536.

2. TEMPLE DE LA MADELEINE

En route pour Bâle en 1536, Calvin est contraint par des conflits armés de passer par Genève. La ville vient d'accepter la Réforme sous l'impulsion de Guillaume Farel et Pierre Viret. Le temple de la Madeleine est la première des églises paroissiales de la ville où Farel prêchait à l'été 1535.

3. MONUMENT À SERVET

Médecin et philosophe, Michel Servet est condamné, à l'instigation de Calvin, pour hérésies antitristaire et anabaptiste. Il sera brûlé vif en 1553 à Champel. Un monument est érigé en 1902 à sa mémoire.

4. TEMPLE DE SAINT-GERVAIS

Situé sur la rive droite du Rhône, le temple de Saint-Gervais est le lieu de prédication de Calvin, puis plus tard de Calvin. Ce dernier intervenait en 1546 pour que l'église soit aménagée en lieu de culte protestant.

5. CATHÉDRALE SAINT-PIERRE

Calvin assure quotidiennement, dès 1543, une prédication ainsi qu'un enseignement théologique à la cathédrale Saint-Pierre, rebaptisée temple de Saint-Pierre dès la Réforme.

6. COLLÈGE CALVIN

En 1559, Calvin fonde le collège ainsi que l'académie. Les deux établissements connurent une telle affluence que les leçons furent transférées à l'Auditoire. L'Académie genevoise devint le modèle des académies réformées dans toute l'Europe. En 1872, elle se transforme en université.

7. AUDITOIRE DE CALVIN

En 1556, Calvin veille à ce que l'église soit mise à la disposition des paroisses de réfugiés de langues anglaise et italienne. L'Auditoire s'est rendu célèbre par la traduction de la Bible en anglais, entre 1556 et 1559, sous la direction du réformateur écossais John Knox.

8. CIMETIÈRE DES ROIS

Après une fin de vie douloureuse, Calvin décide le 27 mai 1564. Ses funérailles ont lieu au cimetière des Rois à Plainpalais. Une plaque commémorative orne sa sépulture, mais le lieu exact de sa tombe est inconnu.

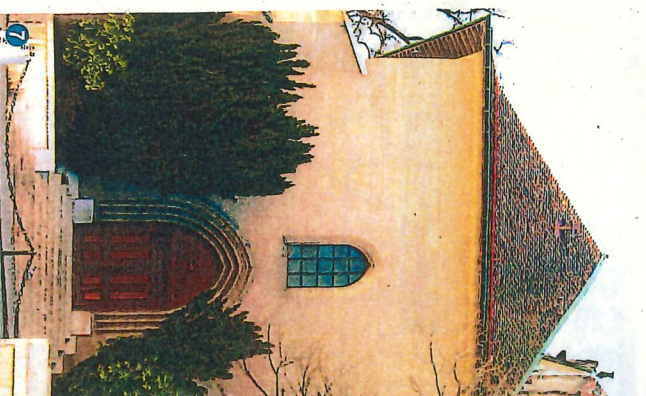
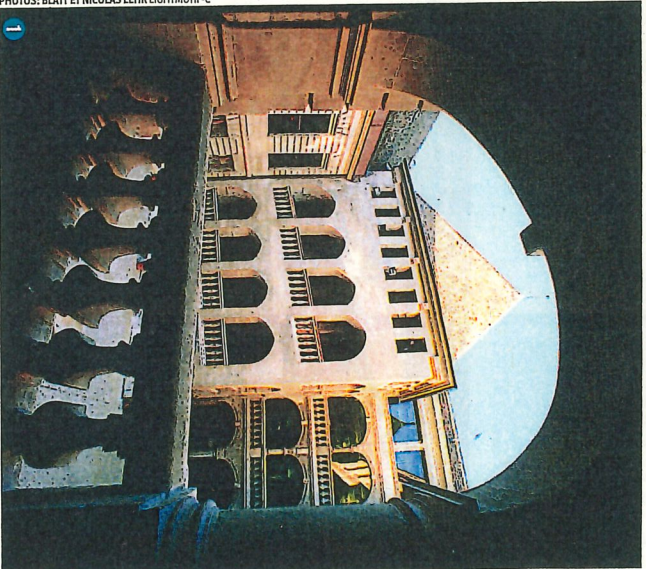
9. RUE CALVIN

C'est en vieille ville de Genève que Calvin vit de 1541 à sa mort. Sa maison a été démolie en 1706.

10. MUSÉE DE LA RÉFORME

La Maison Mallet jouxte la cathédrale Saint-Pierre. Construite au XVIII^e siècle, la demeure se situe sur l'emplacement de l'ancien cloître de Saint-Pierre dans lequel la Réforme a été plébiscitée, le 21 mai 1536. Aujourd'hui siège de l'Eglise protestante de Genève, la demeure abrite la Musée international de la Réforme, inauguré en 2005.

PHOTOS: BLATT ET NICOLAS LEHR LIGHTMOTIF-C



Comment planifier sa visite en fonction du temps à disposition

VISITE DE 1 HEURE

- VISITE DE 2 HEURES**

- VISITE DE 3 HEURES**

La Genière de
Jean Calvin

1. La Cathédrale Saint-Pierre (ch.3)
2. L'Auditoire de Calvin (ch.5)
3. La rue et le puits de Calvin (ch.6)
4. La maison de Calvin (ch.6)
5. La Maison Tavel (ch.7)
6. Les canons de Genève (ch.8)
7. L'Hôtel de ville (ch.8)
8. Le Mur de la Réforme (ch.9)
9. La place du Boura-de-Four (ch.10)
10. Le Collège Calvin (ch.10)
11. Le Musée d'Art et Histoire (ch.10)
12. Le Musée de la Réforme (ch.11)
13. Le site archéologique de la Cathédrale (Annexe I)
14. Le tombeau de Jean Calvin (Annexe II)
15. Le monument de Michel Servet (Annexe III)

Le siècle de Jean Calvin appartient aussi à Gutenberg, Luther et Charles Quint. Richelieu se chargera du suivant.

Vie de Calvin

Repères historiques

Johannes Gutenberg imprime pour la première fois la Bible.

Naissance de Martin Luther à Eisleben (Allemagne centrale).

Naissance d'Ulrich Zwingli dans le canton de Saint-Gall.



Erasmus publie à Bâle la première édition critique du Nouveau Testament en grec.

Querelle des indulgences en Allemagne.

Affichage des 95 thèses de Martin Luther à Wittenberg.

1509

Naissance de Jean Calvin à Noyon.

1515

La mort de sa mère, le petit Calvin n'a que 6 ans. Sa santé est fragile.

1516

1517

Calvin et son temps



1518

Procès pour hérésie à Rome contre Luther, qui est excommunié. Celui-ci brûle la bulle pontificale.

Calvin étudie le droit.

1527

1528

Conversion de Berne au protestantisme. Bâle et Glaris suivent un an plus tard.

1526

Charles Quint admet le principe *cuius regio, ejus religio* (tel prince, telle religion).

1529

Première guerre de Kappel. L'épisode de la «soupe au lait» évite la bataille de justesse entre catholiques et protestants.

Charles Quint annule les droits accordés aux protestants.

1531

Les cantons suisses catholiques attaquent les Zurichois et les battent à la 2^e bataille de Kappel. Zwingli est tué.

1531

À la mort de son père, administrateur auprès des chanoines de Noyon, Calvin retourne à Paris pour se consacrer aux lettres et à la théologie.

1532

Commentaire du *De Clementia* de Sénèque, premier ouvrage de Calvin.

1525

Luther quitte son ordre et épouse Katharina von Bora.

1523

Zwingli parvient à faire adopter la Réforme à Zurich, premier canton à le faire.

1521

Luther s'est réfugié chez son protecteur Frédéric le Sage: il traduit le Nouveau Testament en allemand.

1534

Election du pape Paul III, qui lance vraiment la contre-réforme.

1534

Calvin s'installe à Bâle et rompt définitivement avec l'Eglise catholique.

IMAGE DE FOND: Emplacement de la maison natale de Jean Calvin à Noyon.

Le Pays de Vaud, envahi par les Bernois, devient protestant, sous l'impulsion de Guillaume Farel et Pierre Viret

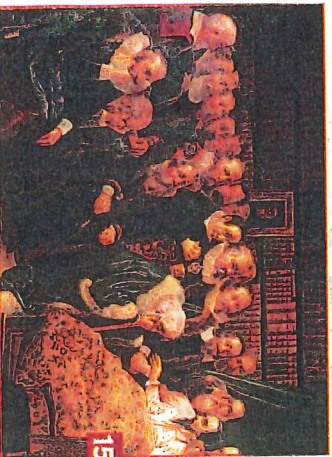
1536



Calvin publie en latin *Institution de la religion chrétienne*, l'ouvrage de sa vie, traduit en français en 1541.

1536

Premier séjour de Calvin à Genève en juillet, où il essaie, avec Guillaume Farel, de réformer la ville. En 1538, c'est l'échec. Calvin devient pasteur à Strasbourg.



BGE, CENTRE D'ICONOGRAPHIE GENEVOISE

1564

Calvin meurt le 27 mai à Genève.



AKG-IMAGES

Aux XVI^e et XVII^e siècles, la peste ravage l'Europe. En 1535, Luther soigne les malades à Wittenberg. Genève est touchée dix ans plus tard.

1545

Mort de Luther.

1546



AKG-IMAGES

1540

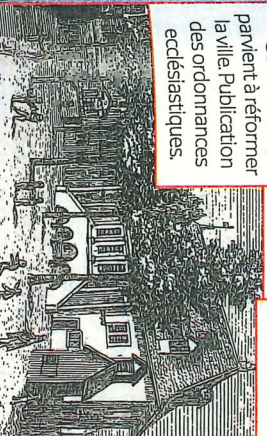
Calvin se marie avec Idelette de Bure, veuve de Jean Stordeur, anabaptiste qu'il ramène à la foi.

1541

Retour de Calvin à Genève, où il parvient à réformer la ville. Publication des ordonnances ecclésiastiques.

1542

Calvin publie le catéchisme.



Sous l'impulsion de Calvin, fondation de l'Académie de Genève, centre de formation des prédicateurs.

1559

Rome édite l'*Index*, une liste des livres interdits.

1559

Charles Quint accorde la liberté de conscience aux princes protestants.

1555

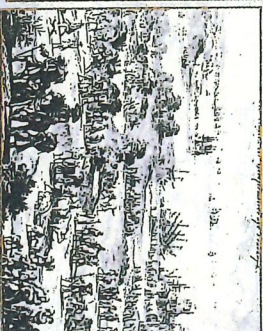
Restrictions importantes à l'édit de Nantes par Richelieu. Mais Louis XIII confirme la liberté de culte en 1629.

1628



Révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV. Les protestants français fuient en Suisse et aux Pays-Bas.

1685



AKG-IMAGES

Les effets de la prédication de Jean Calvin

L'impact mondial du ministère de Jean Calvin ne peut pas être exagéré. Steve Lawson récapitule l'impact de cette manière :

« Son tonnerre théologique a dé-fini... les vérités principales... de la Réforme protestante. À leur tour, ses idées élevées ont aidé à modeler les principes de fondation de la civilisation occidentale, provoquant une résurgence de la forme républicaine de gouvernement, les idéaux de l'enseignement public, et l'esprit d'entreprise de l'économie de marché ».¹⁵

L'impact de Calvin sur le monde a-t-il été vraiment si important que cela ? Dans cet excellent petit livre *The Legacy of John Calvin, His Influence on the Modern World* (*L'héritage de Jean Calvin, son influence sur le monde actuel*), David Hall développe dix des effets de longue portée que Jean Calvin a eus sur son monde, qui à leur tour ont modifié profondément la culture moderne.¹⁶

1. L'instruction publique pour tous

Un des héritages majeurs de Jean Calvin a été la création de l'Académie de Genève, inaugurée en 1559. Le curriculum comprenait deux niveaux : l'éducation publique pour les jeunes genevois, et un séminaire pour former des hommes au minis-

tère. C'était radical parce que, pour la première fois, l'éducation était accessible à tous (c'était obligatoire pour les enfants de Genève), et pas seulement pour l'élite aristocratique, comme c'était le cas durant le Moyen Âge. L'Académie de Calvin devint le modèle pour l'éducation du monde entier.

2. Le soin des pauvres

Selon Calvin, la fonction ecclésiale des diacres était essentiellement un devoir de compassion envers les pauvres et les nécessiteux. L'idée de créer La Bourse française (le Fond français) pour aider les nécessiteux est venue suite à l'observation des milliers de réfugiés huguenots arrivant à Genève de France alors qu'ils fuyaient les violentes persécutions. On estime que seulement entre 1550 et 1560, quelque 60 000 réfugiés sont passés par Genève.¹⁷ Le fond s'accrut jusqu'à pouvoir fournir aussi le logement aux orphelins, aux personnes âgées, et aux invalides. Calvin croyait que le vrai Évangile devait être vu en action dans l'aide aux indigents.

3. L'éthique protestante du travail

L'interprétation par Calvin des Dix Commandements (en Exode 20) est devenue le fondement du développement du caractère de Genève. Calvin avait une vision fondamentalement positive de la loi

de Dieu... chaque commandement exigeait aussi son opposé. Si quelqu'un n'était pas voleur (8ème commandement), il devait aussi protéger ses biens et ceux des autres. Si quelqu'un n'était pas menteur (9ème commandement), il devait aussi dire la vérité. Et si quelqu'un ne commettait pas l'adultère (7ème commandement), il devait aussi cultiver la fidélité dans son couple. Cette vision de la loi divine est devenue la base d'une théorie éthique qui a influencé le monde. La discussion de Calvin sur le huitième commandement, « Tu ne voleras pas », ne s'adresse pas seulement à une personne pour lui éviter de voler, mais aussi « pour s'exercer à préserver honnêtement ses propres biens ». Ceci est devenu le principe de base derrière l'éthique protestante du travail.

4. La liberté de l'église à s'autodiriger

Calvin croyait que les églises devaient être capables de se diriger elles-mêmes sans intervention extérieure. Il croyait en l'autorité décentralisée. Les églises étaient en mesure d'établir un comité directeur collégial fait de pasteurs et d'anciens de l'église, libres de toute interférence politique. Il sentait que les églises avaient besoin d'être libres d'administrer leurs propres affaires, en opposition à l'autorité centralisée de l'Église catholique

romaine. Calvin était convaincu qu'une église libre peut influencer puissamment la société à pratiquer le bien.

5. L'équilibre des pouvoirs

Dans le sermon que Calvin prêcha en 1561 sur 1 Samuel 8, il avoua la nécessité de poser des limites au gouvernement. Selon lui, les monarques abusaient souvent de leur pouvoir, quand en fait, ils devaient œuvrer pour le bien commun, gouvernant et dirigeant le peuple d'une main honnête et juste. Il était convaincu que les rois avaient autorité seulement pour autant qu'ils respectent les conditions de l'Alliance divine. Il croyait aussi qu'Exode 18 était un exemple de fédéralisme ou de république (gouvernement représentatif) avec un équilibre du pouvoir, qui souligne aussi la nécessité d'un gouvernement limité. Ceci, comme dit David Hall, change la trajectoire de la gouvernance.¹⁸

6. La démocratie électorale

Comme mentionné précédemment, Calvin croyait en l'autorité dispersée, car même les meilleurs chefs peuvent penser aveuglément et égoïstement. Ils ont donc besoin d'une forme de correction mutuelle et de responsabilité.²⁰ Le système électoral adopté à Genève révélait comment Calvin voyait le rôle

de l'État. C'était le début de la démocratie qui fournissait contrôles et équilibres, séparation des pouvoirs, élection par les résidents, et d'autres éléments qui seraient copiés plus tard comme l'une des plus excellentes exportations de Genève dans le monde entier.

7. La dignité du travail ordinaire

Selon Calvin, le quatrième commandement concernant le repos du Sabbat (Exode 20) enseigne son opposé, à savoir la dignité du travail. Si Dieu ordonnait au peuple de se reposer le septième jour, il s'attendait aussi à ce que le peuple travaille les six autres jours. Calvin enseignait que tout travail, quelle que soit sa nature, porte en lui une dignité inhérente donnée par Dieu. Calvin élevait la discipline des vocations légitimes au statut d'un appel saint. Une personne pouvait servir Dieu et le glorifier dans n'importe quel domaine de travail (1 Cor 10.31). Par conséquent, la distinction entre le sacré et le séculier s'efface. Les affaires, le commerce, et l'industrie furent intensifiés par les principes de Calvin, et ceux qui les adoptèrent devinrent les chefs des entreprises modernes.

8. Le capitalisme du marché libre

Genève a beaucoup prospéré au temps de Calvin et dans les années

qui ont suivi. Avant l'arrivée de Calvin à Genève en 1536, Genève comptait cinquante marchands, trois imprimeurs, et peu de nobles, si toutefois il y en avait. À la fin des années 1550, Genève abritait 180 marchands, 115 imprimeurs et éditeurs, et au moins 70 aristocrates réfugiés qui revendiquaient un titre de noblesse.²¹ Cependant, Calvin ne considérait pas, comme le réclame Max Weber, que le succès matériel était signe d'être un élu.²²⁻²³

9. L'adoration dans le langage populaire

Un des premiers projets de Calvin à Genève a été de traduire la musique conçue pour l'utilisation lors du culte public dans le langage actuel de l'époque. Il voulait avant tout que tous les gens, pas seulement le clergé, puissent chanter et comprendre ce qu'ils étaient en train de chanter. Il a fait traduire tous les Psaumes en français, et ensuite il les a tous fait mettre en structure et rythme poétique, en leur associant une mélodie utilisable par tous. Cela devint un projet de Théodore de Bèze, *Le Psautier Genevois*, qui est devenu un des meilleurs recueils de chants vendus. (27, 400 exemplaires ont été imprimés en 1562 !). Quand les puritains s'installèrent en Amérique, un des best-sellers de l'époque était le Bay Psalter, une adaptation du Psautier de Calvin.

10. La compréhension du pouvoir des médias

Calvin a élevé l'utilisation de l'imprimerie à un art. Dans les années 1550, les 115 imprimeurs et éditeurs de Genève produisaient des milliers de livres et de traités chaque année, qui étaient distribués partout en Europe et dans le monde. Beaucoup de ces livres imprimés ont été conçus petits pour pouvoir être rapidement dissimulés à l'intérieur des vêtements si nécessaire. En 1551 l'Édit de Chateaubriand a interdit, parmi d'autres choses, d'importer ou de faire circuler en France des livres depuis Genève. Probablement aucun autre travail théologique n'a eu plus d'influence par sa diffusion massive que *L'Institution*. Le succès de Calvin était dû, d'une part, à l'imprimerie et l'emploi sage de Calvin de cette technologie dernier cri.

Conclusion

Jean Calvin était avant tout un prédicateur. À cause de cette exposition systématique et méthodique des Écritures, verset par verset, des principes bibliques ont influencé tous les domaines de la vie. Lorsqu'ils étaient appliqués, ces principes avaient des conséquences d'une grande portée. Calvin n'aurait jamais pu imaginer les ramifications qui sont toujours senties dans le monde entier aujourd'hui, 500 ans plus tard.

La Genèse de
Jean Calvin

Histoire

© 2004 © 2004 L'histoire. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

www.3604701.com

Non de la source	Jeucl 1 juillet 2004
L'histoire	L'histoire • no. 289
Type de source	
Presse • Magazines et revues	• p. 018
Périodicité	• 2227 mois
Mensuel ou bimensuel	
Couverture géographique	
Internationale	
Provenance	
France	

Calvin fait régner l'ordre moral à Genève

Fornerod, Nicolas

De nombreuses villes imposèrent à leurs habitants un ordre disciplinaire fondé sur la religion. La Genève de Calvin, au XVI^e siècle, reste un cas unique : nulle part le contrôle des moeurs ne fut aussi sévère !

La Genève de Calvin est souvent présentée comme un modèle de rigorisme, un lieu où, au XVI^e siècle, la population était soumise à une étroite surveillance des moeurs. S'agit-il d'un moment exceptionnel ou d'un mythe ? S'agit-il d'un cas exemplaire, peu-être unique, de théocratie*, c'est-à-dire d'une cité dirigée par les religieux et au service d'un idéal religieux ? Il convient d'interroger cette image, celle d'un petit État-cité érigé au rang de capitale d'un mouvement religieux - la « Rome protestante » - et qui a représenté pour ses partisans comme pour ses adversaires l'incarnation même du calvinisme(1).

L'instauration officielle de la Réforme à Genève s'est faite en mai 1536, avant même le premier séjour de Calvin dans la ville. L'impulsion a été donnée par le parti des Confédérés ou *Eidgenosses* (d'où dérive probablement le sobriquet « huguenot »), qui aspirait d'abord à s'émanciper définitivement de la tutelle savoyarde et de l'autorité des princes-évêques de Genève, inféodés au duc de Savoie. Le dernier prince-évêque, Pierre de la Baume, quitta la ville en 1533 ; les formes catholiques du culte sont abolies deux ans plus tard.

Dans l'esprit des conseillers qui prennent alors en main le destin de leur ville(2), il n'est nullement question de transférer la moindre parcelle d'autorité à la nouvelle instance ecclésiastique qui prêche la Réformation. Pour Calvin, à l'inverse, il s'agit de soustraire la discipline ecclésiastique et son outil

répressif, l'excommunication*, à l'autorité du Magistrat pour la confier à l'Église.

Une telle conception s'est heurtée à Bâle et à Strasbourg, deux villes passées à la Réforme, à l'opposition d'un pouvoir civil qui a considéré qu'elle empiétait de manière inacceptable sur ses propres prérogatives. Calvin, qui a essuyé un échec lors de son premier séjour genevois entre l'été 1536 et l'hiver 1538, entend bien imposer ses vues lorsqu'il rentre à Genève en septembre 1541, à la demande du Petit Conseil.

Dès son arrivée, il sollicite auprès de ce dernier la nomination d'une commission chargée de la rédaction d'ordonnances ecclésiastiques. La version finale de ce texte, approuvée par les différents conseils de la ville en novembre 1541, constitue la charte de l'Église genevoise.

Ces ordonnances statuent sur le mode de sélection des pasteurs, le rythme des cultes, l'administration des sacrements, mais régissent aussi le mariage et le catholicisme, et jettent les bases du futur collège ainsi que de l'hôpital chargé de l'assistance publique. Enfin, elles met-

Documents sauvegardés

tent en place deux assemblées chargées de régler les questions religieuses : le Consistoire et la Compagnie des pasteurs. Celle-ci se réunit tous les vendredis afin d'assurer la cohésion du corps pastoral en veillant à la correction doctrinale de ses membres. Celui-là est un tribunal ecclésiastique mixte où siège le jeudi, sous la présidence (jusqu'en 1560) d'un des quatre syndics qui président les conseils de la ville, douze anciens, élus chaque année parmi les conseils, et l'ensemble des ministres du culte, soit environ dix-huit pasteurs au début des années 1560.

Le Consistoire n'a aucune compétence civile ou pénale, mais fait appliquer la discipline ecclésiastique : il exerce un contrôle étendu sur la moralité, aussi bien dans la sphère publique que dans la sphère privée ; il censure actes, gestes et paroles déshonorés, normalise les questions matrimoniales, travaille à l'épure confessionnelle et à l'assainissement global de la société. Pour y parvenir, il adresse des remontrances aux pécheurs, admoneste ceux qui manquent de ferveur religieuse ou qui commettent des délits de doctrine, apaise des querelles familiales ou sociales, attend des dévians qu'ils s'amendent et fassent acte de contrition.

Pour contraindre un récalcitrant à comparaître, il doit faire appel à un officier qui dépend de l'autorité civile. La seule peine qu'il est habilité à infliger est la privation du sacrement de la cène, autrement dit l'excommunication. Le Consistoire peut certes renvoyer un cas devant la justice pénale et, en ultime recours, solliciter un bannissement, mais il appartient alors au Petit Conseil seul de se prononcer sur la sentence.

Ainsi les ordonnances ecclésiastiques ne

remettent pas en cause, loin de là, la suprématie du Magistrat. Leur spécificité est d'attribuer un espace juridique relevant, pour les actes de la vie civile, du ressort exclusif de l'Église. Il est donc erroné de qualifier la Genève de Calvin de « théocratie », encore moins de dictature : s'il joue de son influence morale, le pouvoir religieux ne s'est pas arrogé les droits du pouvoir politique. Calvin lui-même ne deviendra bourgeois de Genève qu'en décembre 1559.

Il est vrai qu'en matière doctrinale Calvin n'est pas homme à transiger et qu'il va lutter avec acharnement contre ses adversaires avec les moyens dont il dispose (la prédication et la discipline). Reste que l'Église genevoise n'échappera jamais totalement au contrôle du Magistrat. Lorsque Calvin demande par exemple au Conseil de rétribuer Clément Marot pour que le poète poursuivie la versification des psaumes, il n'obtient pas gain de cause, alors même que cette entreprise revêt à ses yeux une importance prioritaire. Cette décision brusque le départ du poète, en 1543.

Le réformateur a, certes, imposé à un Magistrat réticent ses idées disciplinaires, mais il a également été contraint de faire des concessions, notamment sur la question de la fréquence de la cène, ou communion : il consent non sans réticence à ce que ce sacrement soit célébré une seule fois par trimestre (à Noël, à Pâques, à la Pentecôte et le premier dimanche de septembre), et non tous les mois.

Si une distinction institutionnelle des pouvoirs politique et religieux se met en place à Genève, c'est toutefois dans le cadre d'un État chrétien qu'il faut l'entendre. Pour que le système fonctionne et soit efficace, il convient que la même

foi, la même ferveur animent les deux pouvoirs. Ceux-ci sont appelés à agir de manière complémentaire et solidaire, à se stimuler réciproquement. Tous les deux sont soumis à l'autorité de la parole de Dieu, dont les pasteurs sont l'interprète et le Magistrat le gardien.

Les ministres du culte sont habilités, en cas de difficultés ou de périls, à conseiller le Magistrat, voire à le semoncer du haut de leur chaire. Mais, parce que l'Église ne dispose pas de la force, c'est au pouvoir civil qu'il appartient de la protéger et de la conserver. Selon Théodore de Bèze, le successeur de Calvin, les deux pouvoirs sont appelés à collaborer comme les deux yeux de la tête, qui dirigent tout le corps.

L'attribution du droit d'excommunication au Consistoire a soulève l'opposition toujours plus manifeste du parti des « vieux Genevois » et de l'influent Ami Perrin. Ceux-là mêmes qui ont plaidé le retour de Calvin sont désormais hostiles à l'arrivée massive de réfugiés français et de leurs idées. Bien des haines franco-phobes sont concentrées sur la personne de Calvin. Son nom est volontiers déformé en « Cain » ou donné comme surnom à des chiens. A plusieurs reprises, la rupture semble inévitable.

Mais Calvin bénéficie de son côté du soutien d'une part grandissante de la population. Le caractère distinctif du cas genevois tient au rôle majeur que va jouer la ville comme refuge des protestants de l'Europe et, en particulier, de France. L'idéal de Réforme qui s'impose en définitive est d'abord le fait de ces réfugiés dont la présence à Genève est motivée, en partie du moins, par l'aspiration à vivre dans une société profondément réformée.



Pour les vieux Genevois, le Consistoire est une instance largement étrangère - Calvin y a effectivement fait entrer plusieurs ministres français - à laquelle ils n'ont dès lors aucun compte à rendre. L'épreuve de force entre Calvin et ses opposants tourne à l'avantage du réformateur en 1555, lorsque les élections portent au pouvoir des syndics acquis à ses idées. Après avoir échoué dans une tentative d'insurrection en mai, Ami Perrin et ses partisans s'enfuient à Berne et sont condamnés à mort par contumace. Ces événements marquent le début d'une période d'environ soixante ans pendant laquelle la discipline voulue par Calvin s'exercera véritablement à plein.

Appliquer la discipline, pour Calvin, c'est viser trois objectifs complémentaires : 1) préserver l'honneur de Dieu et éviter que le sacrement de la cène ne soit profané par le péché ou l'ignorance ; 2) prévenir tout risque de contagion péccamineuse dans la société ; 3) anéantir le pécheur à reconnaître sa faute et à se repentir. Par-delà sa dimension coercitive, l'action disciplinaire doit donc servir au salut du fidèle égaré. Toute offense particulière à Dieu comporte par ailleurs une portée collective, dans la mesure où elle menace tout l'édifice social. C'est l'ensemble de la société que le Consistoire entend protéger par ses mesures.

Genève n'est pas le seul État à mettre en place au XVII^e siècle une législation sévère en matière de mœurs. Mais nulle part ailleurs on n'observe à la fois une pareille volonté de l'appliquer strictement, une organisation disciplinaire aussi développée à l'échelle d'une cité, un tel impératif d'exemplarité. Le nombre de personnes touchées par l'institution consistoriale est impressionnant. La part de la population adulte citée à comparaître oscille entre 5 et 7 % par an. Toutes

les classes sociales sont concernées. C'est dans les périodes qui précèdent les quatre cènes annuelles que la volonté de purification du corps social est la plus manifeste : les cas de suspension de cène se multiplient. Cette mesure est semblable à l'une parfaite efficacité : dans la grande majorité des cas, la peine est levée dans les trois mois qui suivent, l'individu mis en cause ayant fait acte de repentance.

Il faut dire que la privation de cène a des conséquences concrètes : la personne sanctionnée doit suspendre tout projet matrimonial, elle ne peut parrainer un enfant lors d'un baptême, acte qui revêt une importance sociale particulière dans la Genève du XVII^e siècle. L'impact global de l'ostéisme social est plus difficile à évaluer, mais, indiscutablement, la peine porte atteinte à l'honneur de la personne qui la subit.

Il ne faudrait pas pour autant exagérer l'ampleur de l'action répressive du Consistoire, qui se comporte aussi, le plus souvent, comme un organe de conciliation(3).

En matière matrimoniale, le Consistoire se prononce sur la validité des promesses échangées en vue d'un mariage et, lorsque les fiancés ont déjà eu des rapports sexuels, veille à ce qu'elles soient effectives. Il s'attache également à régler différents litiges conjugaux. Le fait que le mariage ne soit plus un sacrement différenciant le calvinisme du catholicisme - permet aux époux de requérir le divorce en cas d'adultère ou d'abandon.

Divorcer n'est toutefois pas chose aisée à Genève. Le propre frère de Jean Calvin, Antoine, dont la femme, Anne Le Fert, a été soupçonnée d'avoir commis un adultère dans la maison même du

réformateur, n'est pas parvenu, en 1548, à obtenir gain de cause : les époux ont été contraints par le Magistrat de se reconcilier devant le Consistoire - Antoine Calvin, aidé par son frère, obtiendra finalement le divorce en 1557.

Les « paillards » et les adultères que le Consistoire s'efforce à dépester sont coupables de délits - qui intéressent également la justice pénale. Certains adultères sont punis de mort, mais ce n'est qu'en 1566, deux ans après le décès de Calvin, que le Magistrat promulgue sur ce délit des ordonnances d'une extrême sévérité : si l'homme seul est marié et la femme célibataire, ils seront tous les deux emprisonnés douze jours et l'homme sera mis au pilori pendant trois heures ; si la femme est une servante, elle sera bannie pour la vie ; si la femme seule est mariée, elle sera mise à mort, alors que son amant sera fouetté et banni perpétuellement, ou exécuté s'il s'agit d'un serviteur ; si les deux amants sont mariés, ils seront condamnés à mort.

La volonté de surveiller la société et d'en redresser les mœurs conduit à un contrôle quasi total de celle-ci. Les anciens du Consistoire sont répartis par la ville « afin d'avoir l'œil partout ». Pour que son action de surveillance gagne en efficacité, le Consistoire bénéficie en outre du concours d'un organisme civil, les dizéniers. Ceux-ci sont chargés de veiller sur chacune des 25 circonscriptions de la ville (« dizaines »), d'en connaître les habitants et les nouveaux venus. Lorsque l'occasion se présente, il leur incombe de communiquer aux ministres du culte et anciens toute contravention d'ordre moral. Ce quadrillage assure un contrôle étroit de l'ensemble de la population urbaine. La nuit et lors du culte du dimanche matin, les 16 guets que compte la ville prennent le relais.



Un tel contrôle disciplinaire n'aurait pu être mis en place sans la complicité d'une partie des habitants de la ville. Les plus ardents sont les réfugiés qui exerceaient eux-mêmes une surveillance sur leur entourage, et ne se privent pas d'adresser des réprimandes, ce qui a pour effet d'amplifier la pression morale. On connaît des cas de délation. C'est aussi la population qui oblige parfois le blasphémateur à se plier à une forme de réparation : le baiser à terre. A partir de 1550, des visites pastorales sont établies tous les semestres, puis annuellement (avant la cène de Pâques), afin d'évaluer le niveau d'instruction des fidèles. Cet objectif se double peu à peu d'une visée morale. Un pasteur et un ancien, accompagnés d'un dizénier, sont chargés d'examiner tous les foyers de la ville - pratique qui suscite toutefois quelque résistance. Ceux qui tentent de s'y soustraire sont punis. Le souci d'instruction religieuse de la population s'étend de la cellule familiale au catéchisme, dispensé chaque dimanche et auquel tous les enfants sont tenus de se rendre. Celui-ci est relayé par le système éducatif. Enfin, les lectures et les prédications quotidiennes sont l'occasion pour les fidèles d'entendre une exégèse suivie de l'écriture.

Au début des années 1550, huit offices (y compris le catéchisme) sont célébrés le dimanche dans les trois temples de la ville. En semaine, deux prédications quotidiennes ont lieu dans les temples de Saint-Pierre et de Saint-Gervais, plus une autre au temple de la Madeleine. Le mercredi est le jour de la prière. Il est obligatoire d'y assister, comme au culte dominical qui a lieu à 8 heures. Toutes les activités professionnelles doivent alors être suspendues.

Le désir de régénération morale de la société se traduit dans un projet lancé en mai 1546 par le Petit Conseil : des ordonnances établissent, en lieu et place des tavernes, des maisons communes de quartier (ou abbayes) surveillées par un conseiller et par le lieutenant de justice, dans lesquelles seraient proscrits tous blasphèmes, paroles diffamatoires, chansons profanes, jeux de cartes, etc. Il s'agit de substituer aux tavernes des lieux de récréation bien réglés où ne résoudraient que les psaumes ou les chansons pieuses. Ce projet est en fait vite abandonné, ce qui montre les limites de la mise en pratique d'exigences morales extrêmes.

Le premier XVII^e siècle verra un desserrement progressif du cadre disciplinaire. Le Magistrat, qui empiète par touches successives sur les prérogatives de l'Eglise, est de moins en moins enclin à satisfaire les plaintes répétées des ministres. Si la législation en matière de police des mœurs établie au XVII^e siècle demeure inchangée jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la raideur de sa mise en application est déjà fortement émollescée au tournant des années 1650. La dernière condamnation à mort pour sorcellerie aura lieu en 1652.



emple spectaculaire d'une ville où, pendant une soixantaine d'années, pouvoirs religieux et politique se sont entendus pour imposer un ordre moral draconien au nom d'un idéal religieux.

Encadré(s) :

L'affaire Servet : un procès pour hérésie.
N. F.

Mise au point

L'affaire Servet est souvent citée comme un exemple du fanatisme de Calvin. Michel Servet est arrêté à Genève en août 1553. Il vient de s'évader des prisons de Vienne où il sera condamné à mort par contumace par le tribunal inquisitorial. Il est accusé d'avoir remis en cause le dogme de la Trinité et d'afficher une conception panthéiste du divin.

Lors du procès à Genève, c'est à titre d'experts en théologie que Calvin et les ministres ont été entendus. En effet, les cas d'hérésie relèvent de la juridiction du Petit Conseil et non du Consistoire. Le Conseil, alors dirigé par Ami Perrin, sollicite également l'avis des Eglises protestantes de Suisse.

Finalement, Servet est condamné au bûcher. Calvin, qui voue à ses idées une exécution particulière, a suscité autant que possible la sentence, mais s'est élevé contre le mode d'exécution (il aurait opté pour le glaive). Et Servet se trouvait en péril aussi bien en terres catholiques que protestantes.

Cependant, une condamnation à mort pour hérésie comme celle de Servet reste exceptionnelle à Genève. Il faudra attendre 1632 et le supplice du ministre judaïsant Nicolas Antoine pour rencon-

Avec l'adoption de la réforme en 1535, la charge des pauvres, jusque-là confiée aux ecclésiastiques, revient à l'état. En codifiant l'assistance publique, calvin devient un **inspirateur de la politique sociale**. Nourriture, soins : l'état subvient aux besoins de ses pauvres, mais des contrôles stricts traquent les abus.

Guy Lecomte
Historien

Gabriel Muzzenberg, le seul Genevois peut-être à avoir, en notre temps, regardé Calvin avec les yeux du cœur, résume ainsi la politique sociale genevoise, en s'appuyant mot pour mot sur les décisions du Conseil général de novembre 1535 : « L'enfant trouvé peut aussi fréquenter le Collège. Car l'hôpital général... prend soin de lui comme de tous les autres malheureux. Il tient lieu, ouvert à toute détresse, de sécurité sociale avant la lettre. Le pauvre ou le malade est secouru à domicile ou dans le bâtiment de l'ancien couvent de Sainte Claire, au Bourg-de-Four. On s'inquiète de sa dignité en lui cherchant du travail. On le rééduque par un apprentissage. On le reclasse dans la société. Et comme on s'occupe dans un même esprit de l'invalidité, de l'orphelin, de la veuve, du veillard, tout besoin d'assistance est pris en considération, et on peut, sans injustice, interdire la mendicité ». Je ne suis pas sûr que la situation des pauvres dans la Genève de Calvin ait été aussi rose que Muzzenberg la décrit. Calvin, dont la charité personnelle n'est pas douteuse, n'a pas tout fait tout seul et, dans son



ADRIENNE BARMANN

action, souvent très pragmatique, il est resté un homme de son siècle, le seizième. Il faut dire aussi que s'il a codifié l'assistance aux pauvres par les *Ordonnances ecclésiastiques* de 1541, à la rédaction desquelles il prit une part active, il n'en est pas l'initiateur.

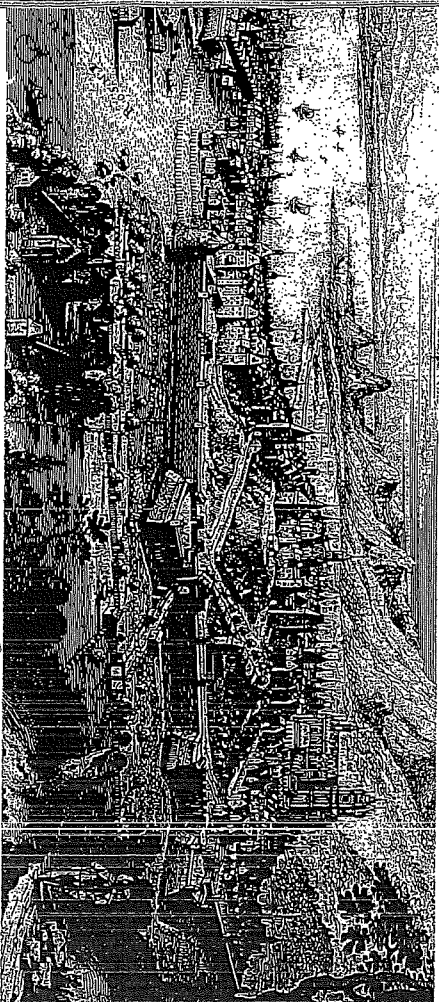
Fondation de l'hôpital

Le problème de l'assistance se pose, en effet, avec acuité dès l'adoption de la réforme à Genève, le 10 août 1535. Jusque-là, les pauvres étaient à charge de diverses institutions et confréries ecclésiastiques. Le clergé catholique ayant quitté la ville, les aumônes ne sont plus régulièrement distribuées. Il faut improviser. L'État se substitue aux religieux et le 14 novembre 1535, le Conseil général approuve la fondation d'un hôpital centralisé. Rappelons qu'il s'agit avant tout d'un hospice, où ceux qui n'ont pas de toit sont accueillis. L'assistance s'y fera selon le mode ancestral : un certain nombre de pauvres et de malades qui ne peuvent se suffire sont accueillis

à l'hôpital et nourris sur place, d'autres sont pensionnaires et touchent chaque semaine une ration variable de pain. L'hospitaller distribue aussi chaque jour des secours d'urgence en pain. Ces diverses aides ne sont pas cumulables. Les confrères sont stricts et les noms des bénéficiaires inscrits sur un registre.

Les modalités de ces contrôles sont énoncées dans des règlements détaillés. Il s'agit d'éviter que les pauvres ne fassent « métier d'assés ». Le règlement de 1552, édicté au sus de Calvin, prévoit que, pour distribuer chaque semaine l'aumône générale, on choisira un lieu adéquat afin que « lesditzz pauvres se doivent assembler tous les dimanches assés à sept heures de matin ». Les pauvres seront munis d'une marque, délivrée la veille, indiquant combien de pain ils doivent recevoir. Avant la distribution le dimanche, les pauvres seront assemblés tous ensemble, que le maître dudit Hôpital doibge faire une prière afin que les pauvres reconnoissent quy c'est qu'envoie le bien que l'on leur distribue ». Les « pauvres passants », eux, ne peuvent être reçus à l'hôpital que s'ils sont munis d'une autorisation en bonne et due forme qui n'est valable que pour une seule nuit.

Notons que cette aide n'est accordée qu'à ceux qui ne peuvent pas travailler, Calvin considère l'oisiveté comme un vice. Qui peut travailler doit accepter n'importe quel travail. L'aide est aussi, dans la majorité des cas, vue comme un appoint de l'aide privée, famille notamment. Elle doit permettre aux plus démunis de survivre mais les raisons valables sont insuffisantes pour assurer cette survie et elles se méritent. Ceux qui vivent mal, fréquentant les tavernes, jouent aux dés, sont exclus – temporairement ou définitivement – de la charité publique. Il est vrai que lorsqu'ils s'amendent ou simplement promettent de le faire, on les y réadmet sans trop de problèmes.



Pau d'assistés

Peuton estimer l'importance de l'aide apportée par la République aux Genevois d'alors ? C'est compliqué. Il importe pour cela de connaître la population de la ville afin de la comparer au nombre des assistés, or les études d'Alfred Perrenoud montrent qu'au XVI^e siècle le nombre des habitants varia, souvent et brusquement, dans des proportions très importantes. Selon ses estimations, la population de Genève est de 13 100 habitants en 1550, de 21 400 en 1560, avant de retomber à 16 000 en 1570.

Le nombre de ceux qui bénéficiaient de l'aumône générale ou portuellaire a été calculé par Micheline Courvoisier pour l'année 1550. Elle en a compté cent vingt et un. Ce chiffre, de l'avis de celle qui l'a établi, n'a rien d'absolu et nombre des bénéficiaires logeant en ville sont chefs de familles plus ou moins nombreuses, d'autres pauvres ont reçu des subsides en argent, pour les aider à quitter la ville, ou ont bénéficié de dons de vêtements, des enfants trouvés ont été mis en nourrice mais, au final, en 1550, moins de quatre cents personnes, c'est-à-dire moins de 3% de la population ont reçu une aide publique. Ce chiffre est étonnamment bas si on le considère à l'aune des critères

actuels. En ce à dire que l'aide aux pauvres était moins nécessaire alors qu'aujourd'hui ? Certainement pas ! Une frange importante de la population vit à la limite de la précarité et se dévouille pour survivre au jour le jour, au hasard de petits travaux, journaliers et de citrinité particuliers.

« L'aide n'est accordée qu'à ceux qui ne peuvent pas travailler, Calvin considère l'oisiveté comme un vice. Qui peut travailler doit accepter n'im- porte quel travail. »

Calvin n'a pas initié la politique sociale de Genève mais contribué à son affermissement. La république chrétienne aide ses pauvres, mais cette action s'inscrit dans des limites étroites, compatibles avec la modestie des moyens financiers de l'hôpital. Le système mis en place dès la réforme de Genève doit beaucoup au passé mais la création d'un seul organisme responsable de l'administration des pauvres qui, semaine après semaine, distribue les secours, aura, à long terme, des effets positifs. Ce mode de faire se généralisera

dans les pays réformés et perdurera longtemps. Certains villages vaudois ont eu un hôpital pour loger leurs pauvres jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les distributions de pain se sont poursuivies dans les écoles genevoises jusqu'aux années 50 du siècle dernier et l'on découvre un peu partout des chemins, des points ou des routes édifiés par des citoyens de la crise des années 30.

Aujourd'hui, Genève doit faire face à des problèmes d'assistance considérables, les peurs ou les a priori de la population n'ont pas changé depuis le XVI^e siècle : les pauvres viennent d'ailleurs, colorent chers, abusent de l'assistance, et, curieusement, pour y remédier, les Genevois renforcent les contrôles, traquent les abus, interdisent la mendicité, bref appliquent les recettes médiévales, modernisées jadis par un réformateur qu'ils critiquent souvent d'autant plus, fort qu'ils le connaissent mal. Ils oublient tout simplement ce que Calvin savait et prêchait : Jésus aime les pauvres et enjoint à ses disciples de les aider. ■

↑ M. Merlan (1593-1650). Vue panoramique de Genève (détail). L'hôpital est visible sur le numéro 18

→ L'EMPREINTE DE CALVIN SUR GENÈVE

Un héritage à réinterpréter constamment

Bernard Lescaze Historien

Rééclissant à l'inscription des idées réformées sur Genève, au cours de son histoire, au tournant du XVI^e siècle, au moment où la séparation de l'Eglise et de l'Etat faisait débat, deux historiens, et non des moindres, initiaient leurs ouvrages devenues de solides références, l'un *L'Etat chrétien*, l'autre *Une ville-Eglise*. Ces définitions pérennes ne paraissent pouvoir s'appliquer avec quelque pertinence qu'à partir de 1535 seulement et pour trois ou quatre décennies. Elles énoncent pourtant l'historiographie, ayant trouvé une réception d'autant plus favorable qu'elles confortaient un mythe voulu dès le siècle de la Réforme et revivifié régulièrement.

On la sait, Calvin et les Genevois ont mis beaucoup de temps à s'apprivoiser mutuellement. Loin d'imposer ses vues avec facilité, le Réformateur, aidé par ses amis, a dû convaincre par ses conseils et ses sermons comme par ses lettres et son enseignement. Dans plusieurs domaines, on a coutume d'associer des vertus supposées venir de l'influence calviniste au destin genevois.

Disposer de ressources financières suffisantes pour nourrir sa famille est un devoir de tout chrétien. Etre dans l'aisance ne saurait dispenser de montrer à son prochain dans la gêne un visage charitable, même si les œuvres ne suffisent pas à ouvrir la porte du salut. La création de nombreuses institutions philanthropiques au XVI^e siècle fait écho à celles des Bourses pour les pauvres réfugiés et de l'hôpital général, fondé en 1535, soit avant la première arrivée de Calvin à Genève.

passé pour avoir été stimulés par l'autorisation de pratiquer le prêt à intérêt. En réalité, la Genève réformée n'a fait que s'inscrire dans un usage épiscopal médiéval remontant aux antiques foires de Genève. Certes, l'arrivée de réfugiés pour cause de religion, munis de capitaux et d'un réseau international, facilita l'expansion des activités financières, contribuant ainsi à forger le lien entre calvinisme et développement du capitalisme. La superposition de la carte des pays protestants d'une part, des pays économiquement développés, d'autre part, a renforcé le mythe.

Il en va de même de l'éthique protestante face au travail. La suppression de la plupart des fêtes religieuses chrétiennes, puisque les saints disparaissent du calendrier, et l'adoption d'un rythme, journalier empreint de ponctualité, augmentera le temps de travail, partant la productivité, mais on ne saurait l'imputer au seul Calvin.

Dans d'autres domaines, l'influence de Calvin n'est pas celle qu'on a voulu lui prêter. Les Genevois n'aiment pas la fête, dit-on parfois. En réalité, même à l'époque médiévale, la ville n'a pas connu de Carnaval et des représentations théâtrales ont eu lieu dans la Genève réformée du XVI^e et du XVII^e siècles, pour ne pas parler du XVIII^e siècle où la pratique contredit la théorie.

Quant au luxe, il convient de relever que l'Europe entière, catholique comme protestante, connaissait les ordonnances somptuaires, peu respectées au demeurant. L'ostentation n'est, certes, pas d'essence calviniste, mais les Genevois protestants se sont vite habitués au charisme discret d'un mode de vie luxueux comme en témoignent leurs hôtels particuliers et leurs campagnes, leurs équipages et leurs collections.

Si, pour les héritiers de Calvin, la foi est d'abord affaire personnelle entre Dieu et le croyant, elle peut se montrer ardente, d'où la floraison des mouvements piétistes, puis du Réveil et des églises libres, enfin des mouvements évangéliques. Cette ardeur amène à dépasser les murailles

→ Le Maison Tavel, Musée de l'histoire urbaine de Genève. Dessin : REMY-MOÛT



STEFAN ZWEIG, l'écrivain
a critiqué la violence de Calvin

ROGER VUILLET

La conscience Zweig

En 1936, l'écrivain autrichien publie «Castellion contre Calvin», un ouvrage qui dénonce le despotisme du réformateur. Tracer un parallèle entre la Genève du XVI^e siècle et l'Allemagne nazie paraît inévitable.

44

REPORTAGE Hors-série

Juif, il doit fuir les nazis, de Vienne à Londres, puis au Brésil où il se suicide en 1942, en s'excrisant de n'avoir pas eu la patience d'attendre les heures de l'aube après la longue nuit. Mais, s'il était juif, Stefan Zweig était aussi un enfant d'Europe centrale, autre malédiction pour cet écrivain qui assiste, en l'espace de deux guerres, à la fin de l'âge d'or européen et à la dislocation de toute la civilisation d'au-delà.

Stefan Zweig, fragile, modeste, sensible, qui absorbait les souffrances du monde («comme une éponge») publie en 1936 un ouvrage, un «pamphlet» disent volontiers ses détracteurs, *Castellion contre Calvin*. Castellion, décrit comme l'«homme le plus savant de son époque» qui, sans fortune ni armée, se lèvera seul contre la violence de Calvin. Sébastien Castellion, cet idéaliste, ce «moucheron dressé contre un éléphant». Un individu inexistant du point de vue politique et, par-dessus le marché, un gueux, «un pauvre diable de savant» qui nourrit péniblement sa famille, un réfugié sans droit de cité et à plus forte raison, sans droits civiques. Sa conscience se révolte devant le bûcher de Michel Servet, brûlé vif pour avoir osé s'élever contre Calvin. Castellion dénonce le maître de Genève au nom de la liberté outragée. La conscience de Castellion contre la violence de Calvin. Un passage souvent cité résume l'essentiel du propos de cet humaniste solitaire, sans parti, ni le catholicisme ni le protestant, pour le soutenir, sans prince, roi ou empereur, pour étendre au-dessus de sa tête une main protectrice. «Tuer un homme, ce n'est pas défendre une doctrine, c'est tuer un homme. Quand les Genevois tuèrent Servet, ils ne défendirent pas une doctrine, ils tuèrent un homme.»

Face à l'homme et courageux Castellion, qui eut le bon goût de mourir avant de se faire exécuter, Stefan Zweig dépeint un Calvin terrible, calculateur, mesquin, puritain jusqu'à la hantise, lâche et incapable de reconnaître sa propre lâcheté. Un exécrable «brûlé, usé par son feu intérieur». On aurait presque pitié de lui, n'était ses mains qui apparaissent au bas

de ses portraits, «ces mains maigres et ossues qui, telles des serres, gardent féroce dans leurs articulations avides tout ce qu'elles ont pu saisir».

Combat inégal, impossible Stefan Zweig parle de «l'impuissance à laquelle est vouée une attaque purement intellectuelle contre une dictature cuisinée, armée de pied en cap...». Difficile de ne pas voir, en cette année où l'écrivain autrichien écrit son livre, un parallèle entre l'Allemagne nazie et la ville de Genève, entre Hitler et Calvin? Mais Zweig ne tombe pas dans la toujours dangereuse analogie historique. Il laisse les lecteurs le faire à sa place.

Tout juste risque-t-il une allusion à «la Gestapo des moeurs» quand il parle de la police de la cité genevoise, chargée du contrôle universel des citoyens. Sous le règne de Calvin, il n'y a plus en fait de vie privée. Conformément à l'opinion du dictateur selon laquelle «tout homme est constamment exposé au mal, chacun est considéré par avance comme suspect».

Comment une ville républicaine qui a goûté à la liberté a-t-elle pu accepter un tel despotisme? Pour Stefan Zweig, le secret de Calvin n'est pas nouveau. «C'est le secret éternel des dictatures: la terreur.» Telle une maladie, elle s'insinue dans les âmes qu'elle corrode. Bientôt, la lâcheté devient son meilleur auxiliaire, car chacun se sentant suspect suspecte les autres et, «par peur les peureux vont encore au-devant des ordres et des interdictions».

Comme Stefan Zweig l'avouera en 1937 à son ami Joseph Roth, Castellion est ce qu'il «aurait voulu être». Hélas, il n'en a ni le courage ni la volonté. Mais au moins, il le reconnaît: «Presque toujours, il en est ainsi dans la vie: ceux qui savent ne sort pas ceux qui agissent et ceux qui agissent ne sort pas ceux qui savent.» o PIERRE-ANDRÉ STAUFFER

Conscience contre violence. Editions Le Castor/Asini, octobre 2008.

Hors-série REPORTAGE

45

un héritage à réinterpréter constamment

Bernard Lescaze
Historien

Réécrivain à l'inscription des idées réformées sur Genève, au cours de son histoire, au tournant du XIX^e siècle, au moment où la séparation de l'Eglise et de l'Etat faisait débat, deux historiens, et non des moindres, initiaient leurs ouvrages, devenus de solides références, l'un, *L'Etat chrétien*, l'autre *Une ville-Eglise*. Ces définitions péremptoires ne paraissent pouvoir s'appliquer avec quelque pertinence qu'à partir de 1555 seulement et pour trois ou quatre décennies. Elles encombraient pourtant l'historiographie, ayant trouvé une réception d'autant plus favorable qu'elles confortaient un mythe voulu dès le siècle de la Réforme et revivifié régulièrement.

On le sait, Calvin et les Genevois ont mis beaucoup de temps à s'apprivoiser mutuellement. Loin d'imposer ses vues avec facilité, le Réformateur, aidé par ses amis, a dû convaincre par ses conseils et ses sermons comme par ses lettres et son enseignement. Dans plusieurs domaines, on a couronné d'as-socier des vertus supposées venir de l'influence calviniste au destin genevois.

Le développement du secteur bancaire et financier, par exemple, dès le XVI^e siècle,

passé pour avoir été stimulés par l'autorisation de pratiquer le prêt à intérêt. En réalité, la Genève réformée n'a fait que s'inscrire dans

un usage épiscopal médiéval remontant aux anciennes foires de Genève. Certes, l'arrivée de réfugiés pour cause de religion, munis de capitaux et d'un réseau international, facilita l'expansion des activités financières, contribuant ainsi à forger le lien entre calvinisme et développement du capitalisme. La supposition de la carte des pays protestants d'une part, des pays économiquement développés, d'autre part, a renforcé le mythe.

Il en va de même de l'éthique protestante face au travail. La suppression de la plupart des fêtes religieuses chômées, puisque les saints disparaissent du calendrier, et l'adoption d'un rythme journalier empreint de ponctualité, augmentera le temps de travail, portant la productivité, mais on ne saurait l'imputer au seul Calvin.

Disposer de ressources financières suffisantes pour nourrir sa famille est un devoir de tout chrétien. Être dans l'aisance ne saurait dispenser de monter à son prochain dans la gêne un visage charitable, même si les œuvres ne suffisent pas à ouvrir la porte du Salut. La création de nombreuses institutions philanthropiques au XIX^e siècle fait écho à celles des Bourses pour les pauvres réfugiés et de l'hôpital général, fondé en 1535, soit avant la première arrivée de Calvin à Genève.

En encourageant la responsabilité individuelle, en priant comme si tout dépendait de Dieu, mais en agissant comme si tout dépendait de soi, les réformés ont tracé la voie de l'individualisme, qui a mené, dans certains cas, à l'introspection. On ne saurait comprendre Rousseau ou Arriel, sans leur ton d'éducation calviniste, qui a renforcé des prédispositions naturelles à l'expression du soi intime.

Dans d'autres domaines, l'influence de Calvin n'est pas celle qu'on a voulu lui prêter. Les Genevois n'aiment pas la fête, dit-on parfois. En réalité, même à l'époque médiévale, la ville n'a pas connu de Carnaval et des représentations théâtrales ont eu lieu dans la Genève réformée du XV^e et du XVI^e siècles, pour ne pas parler du XVIII^e siècle où la pratique contredit la théorie.

Quant au luxe, il coïncide de relever que l'Europe entière, catholique comme protestante, connaissait les ordonnances somptuaires, peu respectées au demeurant. L'ostentation n'est, certes, pas d'esprit calviniste, mais les Genevois protestants se sont vite habitués au charme discret d'un mode de vie luxueux comme en témoignent leurs hôtels particuliers et leurs campagnes, leurs écuries et leurs collections.

Si, pour les héritiers de Calvin, la foi est d'abord affaire personnelle entre Dieu et le croyant, elle peut se montrer ardente, d'où la floraison des mouvements pieux, puis du Réveil et des églises libres, enfin des mouvements évangéliques. Cette ardeur amène à dé-passer les murailles

→ Le Maison Tavel, Musée de l'histoire urbaine de Genève. Dessin: RENAUD AUBERT

Foto

Isabelle Falcomer
Rédactrice en chef adjointe



Calvin, absolument moderne

Calvin, né il y a 500 ans au nord de Paris, est un révolutionnaire. En cette année de commémoration, c'est ce que nous avons voulu explorer dans ce premier hors-série de *L'Hebdo*.

L'aventure de pensée du plus des spirituels: des églises aux olives, dehors d'eux, nous sommes tous devenus peu ou prou calvinistes. Le message de Calvin est une rupture de la pensée occidentale. Baptisé dans la religion catholique, Calvin a remis en question la parole transmise pour la tirer vers ce que lui paraissait plus juste: un questionnement. Combattre ses ennemis est une chose - c'en est une autre de s'élever contre ses pairs. Il n'y a pas plus grand courage. Lorsque 1500 catholiques défilent en Suisse centrale pour protester contre une décision du pape, c'est cela. Lorsque des musulmans s'élèvent contre les extrémismes islamistes, c'est ce même courage.

Il n'est certes pas le premier réformateur. Mais les idées nées deux décennies avant lui, non seulement il les a mises en forme, organisées, revêtues d'une as-sure leur diffusion mondiale, leur pérennité. Sans l'Académie de Genève, Strasbourg, n'aurait pas suffi pour transformer la Réforme naissante en un mouvement qui, avec

Calvin n'a pas besoin d'être défendu, excusé, justifié.

Comble du modernisme: la nouvelle doctrine qu'il a contribué à asseoir contenait en elle-même le germe de son propre danger, de la remise en question permanente: «Semper reformanda», «toujours à réformer», «en mouvement», dit le slogan puissamment inspirateur de l'Eglise réformée. Loin de l'imaginaire, ce hors-série souhaite inscrire Calvin dans la modernité de la condition humaine et dans cette exigence de remettre en question ce qui existe d'hier et semble acquis. Calvin a donné les clés d'un message humaniste: battez-vous pour une pensée libre. o

la montée en puissance des évangéliques en Asie ou en Afrique, sera sans doute la première religion du XXI^e siècle. Guillaume Farel le savait, lui qui avait amené la Réforme à Genève, mais supplia Calvin d'y rester, sachant bien que seul, il y arriverait pas. Visionnaire, il a compris que la langue française, celle du peuple et le livre, via l'illustration maîtresse de l'imprimerie, représentaient l'avant-garde de la communication et que sa révolution reposait sur ces deux instruments. Ce n'est pas pour rien que son institution de la religion chrétienne, basée théorique et pratique de la Réforme qu'il passa sa vie à ré-écrire et à traduire du latin au français, fut brûlée par les catholiques à Paris. Calvin serait aujourd'hui un héros de l'internet.

Genève au temps de Calvin. Théocratie ou dictature d'une bourgeoisie immature?

Jean Batou, 8 janvier 2010, Contretemps, Revue de critique communiste ;

<https://www.contretemps.eu/geneve-temps-calvin-theocratie-dictature-dune-bourgeoisie-immature/>

(Fin de l'article.)

(...) Nature du calvinisme

Avant la publication de L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme de Max Weber, Engels avait vu dans Calvin l'idéologue de la bourgeoisie conquérante des 16^e et 17^e siècles : « Là où Luther échoua, écrit-il, Calvin remporta la victoire. Le dogme calviniste convenait particulièrement bien aux éléments les plus hardis de la bourgeoisie de l'époque. [...] Tandis que le luthéranisme allemand devenait un instrument docile entre les mains des princes, le calvinisme fonda une République en Hollande et d'actifs partis républicains en Angleterre et, surtout, en Écosse ». ⁴⁹ Après lui, Franz Mehring caractérisait ainsi le berceau du calvinisme : « Calvin a introduit cette doctrine dans la riche cité commerçante de Genève et avec sa constitution démocratique, elle convenait aux intérêts des bourgeois les plus avancés de la ville. [...] Partout où le calvinisme a développé un pouvoir fanatique stimulant, les intérêts de la bourgeoisie étaient au premier plan ». ⁵⁰

Qu'entendait-il par « constitution démocratique » ? Sans doute la même chose qu'Engels, qui avait à l'esprit l'Église calviniste : « là où le royaume de Dieu était républicanisé, les royaumes de ce monde ne pouvaient rester sous la domination de monarques, d'évêques et de seigneurs féodaux ». ⁵¹ Il faut cependant nuancer cette opinion pour ce qui est de Genève : si son Église ne connaît pas de hiérarchie et défend la nomination au consistoire d'habitants qui n'ont pas le statut de bourgeois, ceux-ci sont tout de même élus sur une liste établie par le Petit conseil. ⁵² Dans une lettre de 1571, Bèze traite même explicitement du « principe aristocratique du consistoire ». ⁵³ Mais revenons au régime politique de Genève. Eugène Choisy l'a décrit comme une « bibliocratie », où l'État et l'Église seraient bien distincts l'un de l'autre, mais tous deux « soumis à la parole de Dieu ». ⁵⁴ Ceci ne faisait que repousser la question de ses racines sociales... Or, il s'agit d'évidence d'une dictature de classe particulière, au service d'une bourgeoisie encore immature, contrainte pour cela de combiner le pouvoir temporel des bien nés – le patriciat des riches marchands –, d'inspiration clairement oligarchique, avec le pouvoir spirituel des élus de Dieu, plus ouvert aux aspirations démocratiques de la petite et moyenne bourgeoisie en plein essor. ⁵⁵

Cette dernière caractéristique permet de comprendre la filiation démocratique du calvinisme, saluée par Rousseau dans Le Contrat social, ⁵⁶ qui s'incarnera notamment dans les combats des patriotes hollandais de la seconde moitié du 16^e siècle, des puritains et révolutionnaires anglais du 17^e siècle, ainsi que des quakers états-uniens des 17^e et 18^e siècles. Mais elle n'existe qu'à l'état de trace dans la Genève du 16^e siècle. Dans la même veine, certaines féministes, comme Alexandra Kollontaï, ont rappelé la participation active des femmes à la Réforme : « Les réformateurs religieux (Luther, Calvin et Zwingli) avaient des épouses qui ne se contentaient nullement de leurs seuls travaux ménagers. Elles étaient aussi leurs élèves et leurs disciples enthousiastes. [...] Les femmes étaient souvent des adeptes plus zélées des nouvelles religions que les hommes ». ⁵⁷ L'une d'elles est bien connue à Genève : c'est Marie d'Ennetières ou Dentièrre, originaire de Tournai et épouse du pasteur Antoine Froment, qui participe à la tentative de conversion des Clarisses et adresse une épître à Marguerite de Navarre, plaidant pour la participation des femmes aux affaires religieuses. Mais Calvin ne l'entend pas de cette oreille, dénonce les femmes qui veulent « faire les prophétesses » et parvient à lui faire adopter une attitude plus discrète. ⁵⁸

De façon assez saisissante, l'historien anglais R. H. Tawney a vu en Calvin l'accoucheur d'une ère nouvelle : « [...] sur une arène plus étroite, mais avec des armes non moins formidables, Calvin a fait pour la bourgeoisie du seizième siècle ce que Marx fera pour le prolétariat du dix-neuvième siècle ». Et d'ajouter : « [...] la doctrine de la prédestination a répondu au même besoin de certitude que les forces de l'univers sont du côté des élus, que la théorie du matérialisme historique à une autre époque ». ⁵⁹ Christopher Hill, sans doute le meilleur spécialiste marxiste du 17^e siècle anglais, a aussi été jusqu'à rapprocher Lénine de Calvin : il « fut, disait-il du premier, ce que Cromwell et Napoléon n'étaient pas – un penseur aussi. Personne

depuis Calvin n'avait combiné ainsi ces deux rôles ». ⁶⁰ Récemment, un théologien chrétien est allé dans le même sens en faisant observer que Calvin, tout comme Lénine, n'avait pas été qu'un pur théoricien. Compte tenu de sa « capacité à générer et à alimenter un mouvement capable de transcender les limites de son ancrage historique et de ses caractéristiques personnelles [...] grâce à sa [...] compréhension de l'importance de l'organisation et des structures sociales, Calvin a été capable de forger une alliance entre la pensée et l'action religieuses [...] ». ⁶¹

Pourtant, le calvinisme a aussi conforté des postures plus conventionnelles : « pour ceux qui n'avaient aucun goût pour la révolution », il « dispensait des choix difficiles et permettait d'éviter une rupture traumatisante avec le passé ». Ainsi, a-t-il pu faire appel « aux instincts humains les plus conservateurs » ⁶². À la fin de sa vie, Calvin recommandait d'ailleurs à ses successeurs de se méfier de l'innovation, « parce que tous changements sont dangereux et quelquefois nuisent ». ⁶³ À ce titre, le calvinisme a souvent été assimilé à l'esprit de caste des vieilles familles genevoises, jalouses de leur monopole du pouvoir économique et politique. Il est aussi demeuré une référence incontournable pour la plupart des banquiers privés genevois, qui célèbrent en lui la synthèse de la morale chrétienne et de l'esprit du capitalisme. ⁶⁴ Une opinion que ne démentirait pas l'historien traditionaliste Pierre Chaunu, qui écrivait en 1991 : « Le protestantisme ramené aux secteurs les plus peuplés de la tradition réformée zwinglio-calvinienne donne les plus hauts PNB et PIB par tête, les premiers démarrages, 80 % des prix Nobel, les pourcentages les plus élevés de l'édition, des adolescents effectivement scolarisés dans un enseignement supérieur de qualité vérifiable, 90 % des brevets d'invention effectivement utilisables ». ⁶⁵ Qui oserait après cela encore douter du dogme de la prédestination ?

(...) 49. Engels, *Socialisme...*, p. 40.

50. Franz Mehring, *Absolutism and Revolution in Germany. Part 1 : « The German Reformation and its Consequences »* (www.Marxists.org).

51. Engels, *Socialisme...*, p. 40.

52. Biéler, *La pensée...*, pp 130-131?; Mario Turchetti, « Contribution...? », pp. 291-326.

53. Cité par Turchetti, « Contribution...? », p. 302.

54. Eugène Choisy, *La Théocratie à Genève au temps de Calvin*, Genève, 1897.

55. Ce dualisme est bien perçu par Max Weber (*Éthique protestante et esprit du capitalisme* (1905), Paris, Plon – Agora, 1964).

56. « [...] tant que l'amour de la patrie et de la liberté ne sera pas éteint parmi nous, jamais la mémoire de ce grand homme ne cessera d'y être en bénédiction ».

57. Alexandra Kollontaï, « Ve Conférence à l'Université de Sverdlov sur la libération des femmes (1921) », www.marxists.org.

58. Irena Backus, « Marie Dentière : un cas de féminisme théologique à l'époque de la Réforme », *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, 1991, pp. 177-195.

59. R. H. Tawney, *Religion and the Rise of Capitalism*, Londres, 1926, pp. 111-112.

60. Christopher Hill, *Lenin and the Russian Revolution* (1947), New Westminster, British Columbia, 2007, p. 228.

61. Alister E. McGrath, *A Life of Jean Calvin. A Study of the Shaping of Western Culture*, Cambridge, Mass., Basil Blackwell, 1990, pp. xi-xii.

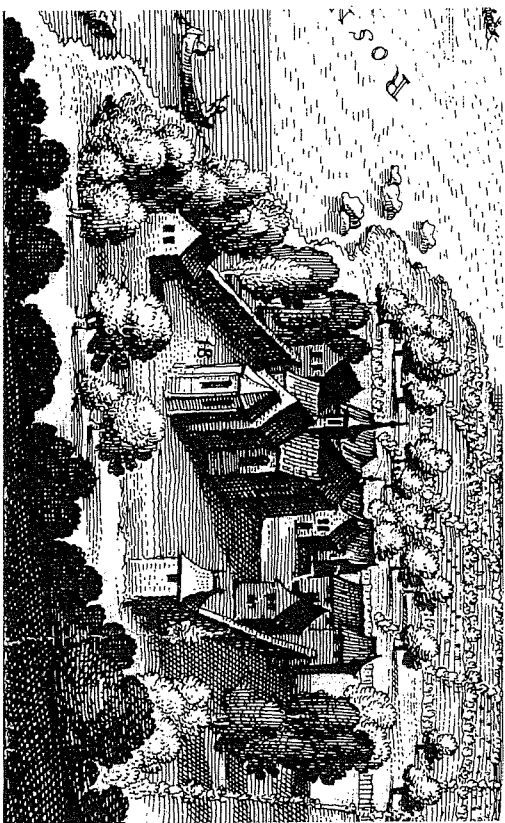
62. William J. Bouwsma, *John Calvin: A Sixteenth-Century Portrait*, Oxford University Press, 1989, p. 233.

63. Cité par Krumenacker, *Calvin...*, p. 515.

64. Daniel Alexander & Peter Tschopp, *Finance et politique. L'empreinte de Calvin sur les notables de Genève*, Genève, Labor & Fides, 1991.

65. Pièrre Chaunu, *L'aventure de la réforme. Le monde de Jean Calvin*, Paris, Desclée de Brouwer, 1986, pp. 280-281.

Si les périodes de difficultés économiques et de tensions sociales, propices aux actes de vengeance, paraissent favoriser les accusations de sorcellerie, le grand fleau redouté qu'est la peste coïncide souvent aussi avec une vague de « chasse aux sorcières ». Or à Genève la peste a sévi durant de nombreuses années avant et après l'Éscalade, tuant des milliers de personnes (probablement 6500 entre 1565 et 1640) : d'abord entre 1568 et 1572 (plus de 3000 morts), puis en 1596-1599, 1615-1616 et 1628-1631, pour ne citer que les épidémies les plus graves.⁶¹



L'Hôpital des pestiférés au début du XVII^e siècle⁶²

Entre 1542 et 1640, l'on a donc pu détecter une corrélation nette entre ces deux phénomènes. Mais la répression qui s'exerce en temps de peste apparaît dans toute son étendue si l'on tient également compte des arrestations et des inculpations visant les « engraisseurs » ou « bouteurs de peste ». Ces délinquants assez inhabituels sont des femmes et des hommes, généralement employés par l'hôpital pestifentiel ou au nettoyage

⁶¹ Alfred PERRENOD, *La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle. Étude démographique*, Genève, 1979 (M.D.G., 47), pp. 446-448.

⁶² Détail d'une gravure sur cuivre de Matthäus Merian (1593-1650), d'après un dessin de Claude Chastillon (CIG).

des maisons infectées (cureuses et cureurs), ou encore à l'ensevelissement des morts, que l'on accuse de propager la peste au moyen de graisses, d'onguents ou de poudres infectés à l'aide de pus prélevé sur les morts de peste. Leurs motivations sont des plus matérielles : selon leurs aveux, ils désirent faire mourir les gens pour s'emparer de leurs biens ; toutefois, la vengeance – contre un ancien maître, ou contre un riche créancier – y occupe aussi une place importante. Genève connut plusieurs vagues de procès d'engraisseeurs : en 1545, 62 bouteurs de peste – dont 32 finirent suppliciés ou brûlés – furent accusés de telles pratiques ; en 1567-1569, 40 procès aboutirent à 13 exécutions ; en 1571, 36 personnes moururent sur les 99 qui passèrent en jugement ; en 1615, 6 sur 20⁶³. Relevons que la proportion des condamnations à mort y est toujours plus élevée que chez les sorciers et qu'en 1615, les membres de la Compagnie des pasteurs eux-mêmes sont (encore) persuadés que le décès de leur confrère, le ministre Antoine de La Faye, résulte de l'engraissement de sa porte, « laquelle ayant apperceüe engraissee, [il] fit brusler l'endroit où estoit ladite graisse, qui estoit à la serrure, et s'estant approché trop près de la fumée, en recut l'odeur veneneuse dont il se trouva mal le soir mesme »⁶⁴.

Leur forfait étant considéré comme particulièrement abominable, les engraisseeurs de portes qui passaient aux aveux – sous la torture – étaient condamnés à mort et généralement suppliciés avant d'être exécutés. Lors de la grande vague de procès d'engraisseeurs de 1545, le Petit Conseil avait ordonné « que les hommes soyent tenallés parmy la ville » et que les « femmes ayent coppé la maïen dextre [main droite] aut Mollars », ou même que leurs têtes soient « trenché [...] de dessus les espaulles » et le corps « mys en quartiers » avant d'être brûlé à Plainpalais, ce qui avait provoqué l'intervention de Calvin.

lequel a fait grande requeste pour les povres que sont condampnés à mort, mesmes pour ces empoysonneurs, c'est que l'on advise de non les fere languyr [attendre], etc. ; ordonné qu'il soyt commandé à l'exequateur des malfoycteurs qu'il soyt plus diligens qu'il n'est quant il leur coppe les maens [mains], et quant il viendra à les bruslés qu'il meeste moyen qu'il

⁶³ W. MONTER, « Witchcraft in Geneva », *loc. cit.*, pp. 183-186 ; C. BROYE, *Sorcellerie, op. cit.*, pp. 43-45 ; François-Marc BURGY, « L'affaire des engraisseeurs de 1545 à Genève », *R.S.H.*, 37 (1987), 1, pp. 33-64.

⁶⁴ *R.C.P.*, XII, pp. 95-96, 3 septembre 1615.

V. Vie quotidienne

1. La peste

La peste est un élément de la vie quotidienne. L'exiguïté de la ville, l'entassement de la population et la difficulté de s'isoler économiquement sont des explications du mal. La peste éclate au moins tous les dix ans. Pendant la Réforme on peut relever l'épidémie de 1530-1542-1546 puis de 1568 à 1572.

Pendant la peste, les écoles sont en vacances. Les tribunaux ferment. Les marchés publics cessent. Les veillées, les danses, les jeux sont absolument défundus. Mais chose étrange, pendant ces jours mauvais, l'envie prend souvent aux gens de faire bombance et de se divertir.

Les boutiques, pour la plupart, sont fermées, à peine quelque acheteur aborde-t-il celles qui restent ouvertes. Les gens passent rapidement dans les rues, évitant le contact les uns des autres. On rencontre des enfants abandonnés, haves, déguenillés, criant famine; leur parents sont morts ou séquestrés dans les « capites » ou à l'hôpital. Un bruit sourd se fait entendre sur une petite place: un homme creuse au pied d'un arbre la fosse d'un pestiféré. Le cadavre gît tout près, couvert d'une serpilière, attendant l'entouissement. Plus loin, c'est un retentissement de sonnettes; des « corbeaux », la face arivée, entrent défilé-rément dans une maison, marquée d'une croix rouge. Des « cureses » vont à leur repoussant travail, niant aux éclats, tenant

d'ignobles propos. Un convalescent passe de temps en temps, se trainant, un bâton blanc à la main; ceux qui le rencontrent reculent d'effroi et lui intiment, avec im-précations, ordre de presser le pas. Des cris de désespoir et de douleur sortent de certaines maisons. Une populace furieuse, échevelée, entraîne à la prison un homme blant de coups et d'injures, un homme soupçonné d'être un « boutepeste ». Quand le soir vient le chariot infect chemine pesamment, à travers les rues; se remplit, peu à peu, de cadavres et prend la direction de la Porte Neuve.

*Petites chroniques genevoises 1535-1605.
Ed. Jullien, Genève 1900.*

L'hôpital des pestiférés

Il date de 1482 et est situé à Plainpalais, là où se trouve aujourd'hui le cimetière. En 1500, il ne compte que vingt-quatre lits. Le rez-de-chaussée se compose d'une salle commune et le premier étage d'une dizaine de petites chambres. La transformation d'une chapelle élevée à proximité porte la

V. VIE QUOTIDIENNE

capacité à quarante lits. Mais en temps de peste, même à plusieurs par lit, c'est insuffisant; il faut annexer des granges voisines appelées « capites ». S'il n'y a plus de place, le pestiféré reste chez lui; la porte de sa maison est alors marquée d'une croix rouge interdisant l'entrée à quiconque, sauf aux médecins.

Les médecins

Ils portent probablement le vêtement long, serré au col et aux manches, complété par des gants de cuir aux mains. Un masque d'étoffe, au nez allongé en forme de bec, plein d'aromates leur permet de respirer l'air empesté en le purifiant. Ils n'auscultent pas les malades, de la porte ou de la fenêtre, ils leur parlent et les soignent. Les médecins habitent pour la plupart l'hôpital et sont aidés dans leur travail par des « chirurgiens », à qui on promet des gages substantiels et sont par conséquent souvent peu recommandables. Certains ont été accusés de paillarder avec des servantes ou des malades convalescentes, d'avoir obtenu malhonnêtement un leg...

Les corbeaux

Ce sont des hommes chargés de mener les malades à l'hôpital et d'enterrer les morts. Ils sont vêtus d'un long habit gris-noir, portent des moufles camphrées et sulfurées, leur visage est couvert d'un treillis de fer, un grelot au pied signale leur approche. Ce sont des gens peu honnêtes qui souvent pillent les maisons.

Les cureurs et les cureses

Les serviteurs et les servantes de l'hôpital remplissent de multiples fonctions: ils doivent nourrir et soigner les malades, ils doivent aussi désinfecter les maisons contaminées. Ce dernier travail se fait de nuit. Les cureurs se servent d'un crochet emmanché d'un bâton pour prendre, sans les toucher, les objets, qui doivent être purifiés ou comme le linge qui est lavé dans le Rhône.

Ce métier, à cause des risques de contamination attire peu de monde. Les autorités doivent se contenter de ceux qui se présentent. Les cureurs boivent, volent dans les maisons... On les punit, lorsqu'on les surprend, du fouet et de la prison, au pain et à l'eau.

« Les boutepestes »

C'est le nom que l'on donne à ceux qu'on accuse de propager la peste. En 1530, un passant voit quelqu'un abandonner sur le pont du Rhône, un mouchoir puis s'éloigner en hâte. Le badaud ramasse le paquet qui dégage une odeur suspecte. Le seneur de peste, Michel Caddo est arrêté et avoue sous la torture que le mouchoir est infecté par le pus du bubon d'un pestiféré. On découvre alors un terrible complot, qui sera suivi de bien d'autres. En général, lors d'un serment, le diable donne la formule permettant de confectionner la poudre; un pied de pendu est broyé pour en extraire la graisse, puis du pus de bubon est ajouté. Ensuite les engraisseurs enduisent les verrous des portes le plus souvent, les escaliers ou les bancs devant l'entrée parfois, afin que les gens qui les touchent soient contaminés. On peut aussi, bien que ce soit plus délicat, engraisser sans support. Le lecteur peut logiquement se demander, quel mobile pousse les seneurs de peste à propager la terrible maladie. Il semble avant tout que ce soit le profit, parfois aussi une vengeance personnelle. Mais alors comment expliquer l'abandon, au hasard, d'objets en ville ou l'engraissement des garde-fous du quai.

Les boutepestes ont été sévèrement punis: par la mort sur le bûcher le plus souvent, après qu'on leur a coupé la main droite, la main qui prête serment, par le bannissement à perpétuité pour les cas les moins graves. On peut citer deux témoignages de contemporains des épidémies de peste. Celui de François Bonivard et celui de Jean Calvin.

Témoignage de Bonivard

Vous havez veu par cy devant la calamité de laquelle Dieu affligea Geneve l'an 1530 par le moien de peste tant naturelle que artificielle. Tout cela se renouvella l'an 1544, car la peste y vint, come alors assés foyble de sa nature; mais les affections humaines luy donnerent de la force et vigueur demesurement. Car quant Caddo, l'hospitalier et autres boutte pestes furent executez, je croy bien que les dyables qui exercez, à ce provoquez se fourrent aux espritz d'autres à eux en nature semblables. Car leurs complices s'en estoient fuitz; mais quant ilz furent certain temps demeneurs dehors et entendirent tant de mutations d'estat que se faisoient à

V. VIE QUOTIDIENNE

descouvert à Thonon, où la justice havoit fait pendre un homme, et jui ou iiii jours apres un nommé Bernhart Tailant, qui havoit esté en l'hospital de Geneve compaignon de Lentille et havoit depuis esté mis en celluy de Thonon pour ce qui s'y mouroit de peste, print de nuit une eschelle et une sarpe et monta sus le gibbet où il coupa la jambe du pendu depuis la fesse inclusivement et l'emporta. Le lendemain, le premier qui vit cela s'en courut en faire le rapport au baillif et à la justice qui allerent là; si treuverent le rapport veritable, mais l'œuvre se voyoit assés. Mais quel estoit l'ouurier, l'on ne sçavoit. Si s'employa on à s'en informer et à la fin se treuverent gentz qui resmoignerent qu'ilz havoient veu prendre une eschelle et une sarpe à l'hospitalier et les porter contre là; à cause duquel temoignage, joince la suspicion que l'on havoit sus luy pour ce qu'il havoit esté en hospital de Geneve où telz mysteres havoient jadis estez joiez, l'on luy mit la main au collet. Fut interrogué et se treuva variable, pour quoy fut mis à la question où il confessa les dessains de soy et de touz ses complices, desquelz le principal estoit Lentille, et s'en mesloient presque toutes les cuerresses de Geneve. Se ressiouisoient quant la peste estoit en la ville, à laquelle ilz havoient mis nom la Claude, et se disoient quant elles se recontoient l'une l'autre: « Come se porte la Claude? »; s'il n'y havoit rien l'autre respondoit: « Elle ne vaut rien, elle est toute endormie ». S'il y havoit du destartin, elle disoit: « Elle se porte bien, elle fait bone chere en un tel et en un tel lieu », et nommoient les lieux où elle couroit. Le baillif de Thonon, haïant ouy la confession de ce malfaicteur, envoya les cas à M. de Geneve, ou le double d'icelluy, sus lequel ilz firent empioigner Lentille; mais, l'examinantz, il ne voulut rien confesser; pour quoy fut rudement torturé, mais ce ne luy ouvryt pas la bouche. Il fut mis à la grue et à autres tormentz divers mais ce fut pour neant.

Finallement on le mena à Thonon pour le confronter à son complice et à l'aller et au venir il ne faisoit que se mocquer; et estant à Thonon par la permission du baillif, il fut confronté à son complice, qui luy dict en barbe come il havoit confessé, mais il noït tout. Si fut ramené et torturé de plus belle, en sorte que l'on luy descousit une espaule du corps et, voyant la justice qu'il se mouroit, fut mis à bas et couché en un licit où il mourut sans dire autre parole fors: « Si vous vulez tout nettoier, prenez touz ceux de l'hospital ».

Le lendemain de sa mort, son corps fut porté en une chaire (titière) devant les syndiques assis au banc accoustumé de judicature, qui le condamnerent à havoïr le poing coupé et apres à estre bruslé en Plain Palaix apres de l'hospital, et là sa main clouée en un pilier, ce que fut exécuté. Et fut meruelles que piece (aucun) de ses complices n'eut jamais l'advis de se sauver, ains prit on tout, homes et femmes, excepté l'hospitalier qui estoit mort par leur poysson. L'on print certain François qui havoit esté moïne et sa femme — et les havoit on là miz au lieu d'un prestre jadis pour consoler les malades — qui furent tenaillez touz deux et apres decapitez et apres esquartellez et les restes et quartierz placez ça et là. L'on fit le semblable au chyrurgien nommé Fiolet et à un Bourgignon son compaignon et à iiii autres qui ne voulurent jamais confesser, mais pour ce qu'ilz havoient estez convaincez par beaucoup de resmoingz l'on ne laissa pas de les executer, excepté un qui mourut ainsy que on le vouloit mener au supplice. À touz homes et femmes autres l'on couppoit la main au Mollard et apres les trainoit on sus une chaire en Plain Palaix apres de l'hospital, où ilz havoient fait le serment, où on les brusloit; et havoient touz confessé que Lentille les havoit à ce induitz, et principalement les femmes. Et leur havoit fait faire le serment, là où elles furent bruslees, d'engresser de l'oignement qui leur bailla les portes et verroux des moysonz et lieux

où les gentz mettoient souvent la main, telz qu'il leur commanderait. Et devoient tellement estreindre que l'on la pourroit soigner la semaine pour une coupe de blé, et entre elles se partir à butin tout le guaing qu'en adeviendrait. Je ne pouvois pas croire que tant de gentz ensemble souffissent reveler l'un à l'autre, telle meschanceté pour peur que quelcun ne le revelast; mais sans se parler l'une à l'autre, elle parloient l'une avec l'autre, et si haroient fait le serment ensemble. Ce que leur fit couper toutes les mains droictes que furent clouées toutes en un pilier, en tel nombre qu'il y en eut 34. Et estoit chose merveilleuse que cependant que l'on exécutoit les unes, l'on treuvoit des autres que engressoient. Toutefois celle année là, Dieu grace, peste et naturelle et artificielle, et aussi la cherté, cessèrent et vint le bon temps l'an 45.

François Bonivard, *Chroniques de Genève*. Archivio di Stato, Torino, copie aux Archives d'Etat de Genève. (Transcription François Burg.)

Recettes contre la peste

Les gens affolés cherchent des remèdes contre la peste. L'historien Peters en cite quelques-uns dans ses chroniques.

Quelques-unes des recettes qu'elle préconise sont étranges et très probablement inefficaces. Tel médecin recommande une application de limaçons broyés; tel autre, celle de figues, qui guérit le roi Ezéchias de son ulcère. L'un conseille de faire adhérer au bubon un poulet vivant, plumé sur la partie qui touchera le mal, afin que la bête absorbe le venin. Celui-ci exalte l'emploi des larmes de cerf et écrit à ce sujet: «Le cerf, poursuivi et se trouvant aux abois, larmoie, comme animal craintif et timide. Lesquelles larmes se congèlent aux coins des yeux, s'endurcissant à guise d'ambre; laquelle congélation, il faut mettre en pou-

Témoignage de Calvin

Le Seigneur nous éprouve d'une manière surprenante. On vient de découvrir une conspiration d'hommes et de femmes qui, pendant trois ans, s'étaient employés à propager la peste dans la ville au moyen de sortilèges dont j'ignore la nature. Quinze femmes ont déjà été brûlées, les hommes ont été châtiés encore plus rigoureusement. Vingt-cinq de ces criminels sont encore enfermés dans les prisons, et cependant chaque jour ils ne cessent pas d'entraîner les serrures des portes. Jusqu'ici Dieu a préservé notre maison.

Lettre du 27 mars 1545 de Calvin à Myconius, pasteur et professeur à l'Université de Bâle.

dire et en prendre une demi-drachme, avec de l'eau de charbon bœuf. » L'esculape ne dit pas comment on se procurait le remède, ni qui se chargeait de l'enlever sur l'animal et en quantité suffisante.

Petites chroniques genevoises 1525-1605. Ed. J. Jullien, Genève 1900.

Les prénoms aussi changent

La Réforme défend de donner aux enfants certains noms comme Claude, Mama, François, Baptiste, Antoine, Évangéliste, Nicolas, Étienne, Balhasar, Dimanche, Sépulture, Conception, Pentecôte, Toussaint... pour les garçons et Claude, Françoise, Loyse, Marguerite, Catherine, Nicolarde... pour les filles. On supprime les noms des saints pour les remplacer par des noms purement bibliques tirés de l'Ancien Testament, Abraham, David, Isaac, Samuel, Sarah, Judith, Susanne, Rachel, ou du Nouveau Testament comme Jean, Pierre, Jeanne, Pernelle.

Cette réglementation du baptême est à l'origine d'une querelle entre les libertins et les pasteurs. Les familles ne veulent pas obéir aux édits et s'exposent à des amendes plutôt que de renoncer à leur choix. Le clergé dans sa chasse à l'« idolâtrie » proscriit par exemple le nom de Claude, le troisième en importance avant la Réforme, pour les deux sexes, à cause de la proximité du tombeau et des reliques de Saint-Claude dans le Jura. Si les parents tiennent à certains prénoms, c'est que, selon les registres de la Vénérable Compagnie, des vertus magiques s'y trouvent accolées: Claude promet une longue vie, Balhasar garantit des maladies, Dimanche donnait un esprit de sainteté...

Promotion de l'éducation

L'enfant, créature de Dieu, a pour les vus généreuses de Calvin, même illégitime, droit à la culture. Aussi s'efforce-t-il, dès son arrivée à Genève, à faire passer dans la réalité la décision du Conseil Général du 21 mai 1536. Car ce jour-là, pour la première fois dans l'histoire, un Etat déclare obligatoire, et pour les pauvres gratuite, l'instruction élémentaire. Le Collège est réorganisé. Toutefois, des difficultés de personnel et de locaux reportent à 1559, date de l'inauguration du bâtiment de Saint-Anoine, la



Portrait de Théodore de Bèze.

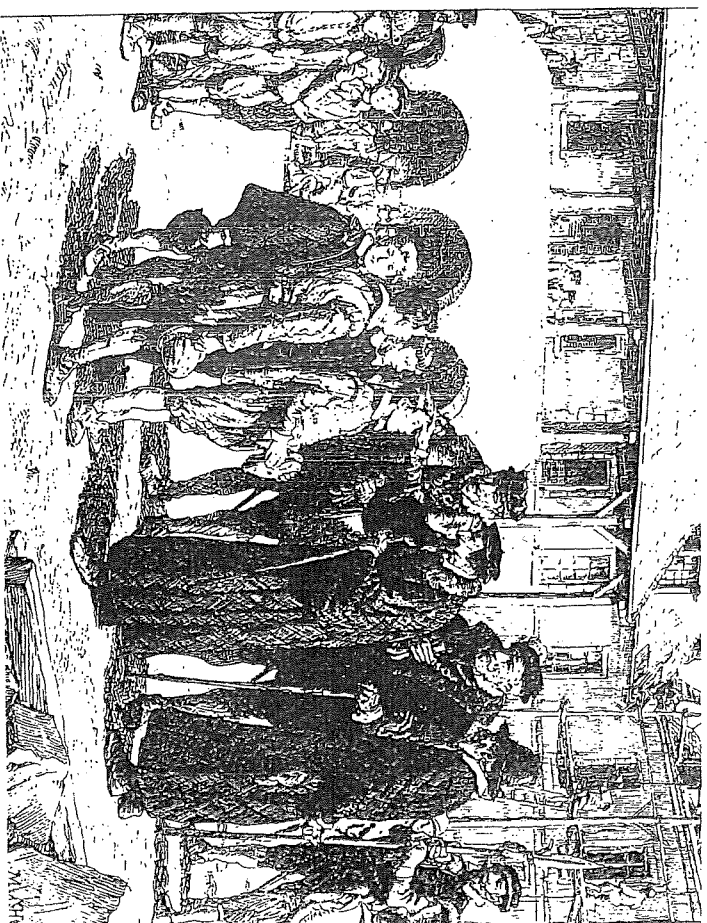
mise en train d'une institution nouvelle s'inspirant de ce que le réformateur a vu pratiquer à Strasbourg par Jean Sturm selon les principes des Frères de la vie commune : on divise les élèves en classes selon leur niveau ; on organise des examens pour leur permettre de passer de l'une à l'autre ; et on récompense les meilleurs par des prix lors de la cérémonie des Promotions, qui deviendra très vite la fête nationale par excellence. Pédagogie de l'émulation, de l'effort, que Mathurin Cordier, ennemi des châtimens corporels, en ouvrant les fenêtres de l'école sur la vie, rend du même coup pédagogie de l'intérêt. Aussi l'établissement – Collège et Académie sous le même toit – favorisé par l'exil des meilleurs maîtres de Lausanne bannis par les autorités bernoises au cours d'un méchant conflit entre l'Eglise et l'Etat – Théodore de Bèze, le premier recteur, en est un – connaît-il un prompt succès. Il atteint en 1566, deux ans après la mort de Calvin, un total de quelque 2000 élèves. On y accourt de partout : fils de princes, de nobles, de grands bourgeois, de pasteurs... On y forme les jeunes gens, par la culture de la Bible et des bonnes lettres, latines et grecques, à la piété, au gouvernement civil, au ministère pastoral. La classe y commence à six heures en été, à sept en hiver, et si l'on compte les catéchismes, les sermons, les devoirs, les répétitions, on en arrive à un horaire qui fait dire à Théodore de Bèze, face au père de l'un de ses pensionnaires : « Je crains qu'il ne sorte jamais rien de bon de votre fils, car, malgré mes prières, il ne veut pas travailler plus de quatorze heures par jour. »

CALVIN

Institution d'une sécurité sociale

L'enfant trouvé peut lui aussi fréquenter le Collège. Car l'Hôpital général, fondé en 1535, et affermi dans son organisation, par les *ordonnances ecclésiastiques* de 1541, prend soin de lui comme de tous les autres malheureux. Il tient lieu, ouvert à toute détresse, de sécurité sociale avant la lettre. Le pauvre ou le malade est secouru à domicile ou dans le bâtiment de l'ancien couvent de Sainte-Claire, au Bourg-de-Four. On s'inquiète de sa dignité en lui cherchant du travail. On le rééduque par un apprentissage. On le reclasse dans la société. Et comme on s'occupe dans le même esprit de l'invalidé, de l'orphelin, de la veuve, du vieillard, tout besoin d'assistance est pris en considération, et on peut sans injustice interdire la mendicité.

Calvin visitant le Collège.



doute pas d'apprendre que les abbayes furent peu goûtées de ceux qu'elles étaient censées distraire. Elles le furent même si peu, que les autorités durent bien vite se résoudre à les fermer. Mais elles ne levèrent pas pour autant la mesure qui, au temps de Calvin, empêchait un Genevois d'entrer dans une taverne!

Si, de la prévention, nous passons maintenant à la répression, nous constaterons qu'il en coûtait cher à Genève de trop laisser parler ses sens.

Le catholicisme avait bien pris des dispositions contre le libertinage, mais le plus souvent il fermait les yeux. Il fallait que le scandale éclate, pour qu'il se décidât à sévir. Avec la Réforme, la situation change. Les autorités n'appliquent pas seulement les lois, elles s'affairent à en détecter les violations, tout en ne cessant d'augmenter les peines. Qui a des rapports hors mariage est jeté en prison, mis au pain et à l'eau, condamné à une forte amende. Et ces sanctions, d'abord fixées respectivement à trois jours et soixante sous, passent en 1546 à six jours et cinq florins, pour atteindre, peu avant la mort de Calvin, neuf jours et autant de florins qu'il plaira au Conseil d'infliger.

Les jeunes filles sont encore plus durement traitées. Outre la prison et l'amende, Calvin les expose à la peine du « collart », c'est-à-dire du carcan. Plusieurs heures durant, au Molard ou à la sortie de Saint-Pierre, après le grand sermon du mercredi, elles sont livrées aux quolibets et insultes

de la populace. Épouser leur séducteur ne leur épargnera pas une dernière honte : celle d'entendre le prêtre qui les marie dénoncer leur faute devant tous.

Mais rien n'égale encore le châtimement réservé à l'adultère. A la différence du catholicisme, le calvinisme n'a fait ici aucune distinction entre les sexes. Le péché de la femme ne lui a pas paru plus grave que celui de l'homme. Et on aurait pu être tenté d'applaudir ce refus de discrimination, s'il ne s'était montré pour l'un et l'autre si sévère. Qui, à Genève, trompe son conjoint risque, en plus de la prison et de l'amende, le fouet et le bannissement. En juin 1556, Calvin demande même au Conseil d'établir... la peine de mort! Pour une fois, le Conseil ne le suivit pas. Et, pourtant, en 1560 voici qu'un certain Henri Philippe qui, pour sévir le fouet, avait recouru en grâce devant le Grand Conseil, se fait finalement condamner à avoir la tête tranchée! Voici que la même année, un certain Jacques le Neveu, convaincu d'avoir eu pour maîtresses des femmes mariées, a également la tête tranchée! Sans doute, circonstances aggravantes, Henri Philippe se flattait-il de garder chez lui, malgré les défenses du Conseil, une figurine à laquelle il attribuait des pouvoirs surnaturels, et Jacques le Neveu s'était bruyamment opposé à Calvin, quand ce dernier avait en 1556 demandé contre l'adultère le châtimement suprême, mais que dire de cette femme, dont la seule faute avait été d'entretenir des rapports avec son valet, qui fut

ARTES MORIENDI CATHOLIQUES ET RECITS DE DERNIERES HEURES PROTESTANTS

INTRODUCTION

Durant le Moyen Âge, à mesure que l'Eglise renforce son emprise sur les fidèles, la mort ne cesse d'être rendue plus présente dans le quotidien des vivants. Les guerres, la récurrence des épidémies de peste et l'insécurité générale du XIV^e siècle ont rendu la vie encore plus fragile, les fidèles sont habillés par la crainte de la fin des temps et de l'enfer. Le discours des clercs, centré sur le péché, renforce un sentiment de culpabilité dans les croyances populaires, engendrant « une véritable névrose collective de culpabilité » comme l'écrivait Jean Delumeau¹. Nombre de pratiques font « sans cesse résonner à travers la vie l'appel du Memento Mori² ». L'iconographie religieuse se fait de plus en plus effrayante : images d'un monde de pécheurs, de jugement dernier, de morts, de pourrissement des corps, de rencontres avec des morts, de l'enfer ou du purgatoire. La mort devient « le grand thème du Moyen Âge finissant³ » et c'est dans ce contexte trouble que les *Artes Moriendi* vont prendre leur essor.

Dans la doctrine développée par l'Eglise chrétienne, la vie terrestre n'est qu'un passage, mais elle conditionne tout ce qui suivra le trépas. Aussi, il faut à tout instant penser à la mort (*Memento Mori*), car elle peut frapper à tout moment. Les oeuvres médiévales décrivent à profusion le chemin du salut, et de plus en plus à travers les assauts terribles de la dernière heure.

Au bas Moyen Âge, l'Eglise porte une attention particulière à l'instant de la mort. Certes, c'est encore l'aboutissement de la vie et donc l'accomplissement des actes accomplis, mais c'est aussi le dernier moment où l'on peut être sauvé, l'instant de la dernière chance.

Dans la période tardive du Moyen Âge, une époque où se multiplient les images quelque peu patétiques de danses macabres, paraissent les premiers *Artes Moriendi* qui deviendront populaires dans toute l'Europe. Il s'agit d'une littérature de conseils destinée à être employée dans le contexte domestique. Des représentations de ce que sont les dangers de l'instant de la mort et un modèle de ce qu'est une mort louable pour un chrétien y sont présents.

Nombre d'historiens ont mis en lumière les réalités humaines qui ont donné forme à ces représentations. Roger Chartier a qualifié les *Artes Moriendi* de « vraie cristallisation iconographique de la mort chrétienne⁴ », et pour Emile Mâle, il s'agit de « l'un des plus curieux monuments de l'art et de la pensée du XV^e siècle⁵ ». Un art de bien mourir, une réponse à une angoisse humaine, dans une société exacerbée par les maux de son époque. Des anges et des démons pour édifier les esprits dans le sens des conceptions édictées par l'Eglise de Rome.

A travers ce récit sur l'art de mourir, par-delà l'étude de sa forme particulière, nous allons tenter de saisir une dimension de l'esprit chrétien qui se retrouve dans bien d'autres manifestations de la vie sociale du XV^e siècle, et ainsi aussi considérer, selon la formule

¹ Jean DELUMEAU, *La Peur. La culpabilisation en Occident (XIII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Fayard, 1983.

² J. HUIZINGA, *L'automne du Moyen Âge*, p. 141, cité par J. Delumeau, p. 8.

³ Jean DELUMEAU, p. 8.

⁴ BAYARD, Florence, *L'art du bien mourir au XV^e siècle - étude sur les arts de bien mourir au bas Moyen Âge à la lumière d'un Ars Moriendi allemand du XV^e siècle*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1999, p. 8.

⁵ CHARTIER, Roger, « Les arts de mourir, 1450-1600 », *Annales ESC*, janvier-février 1976, p. 51.

⁶ MÂLE, Emile, *L'art religieux de la fin du Moyen Âge en France - Étude sur l'iconographie du Moyen Âge et sur ses sources d'inspiration*, sixième édition, Paris, Armand Colin, 1969, p. 382.

d'Alberto Tenenti « une histoire de la sensibilité humaine, de ses modes et ses formes changeantes à travers les siècles⁷ ».

On pourra ensuite se demander si les fidèles protestants n'ont pas eu un même besoin de représentations de morts exemplaires. En effet existent les récits de la mort de grands personnages, et de martyrs de la Réforme, mais aussi des récits de *Récits de Dernières Heures*.

Artes Moriendi et *Récits de Dernières Heures* seront ici observés, dans leur forme et leur contenu, mais aussi en relation avec leur contexte, comme des produits, des constructions culturelles d'une certaine époque de l'histoire de l'homme face à sa mort. Ces deux objets seront finalement comparés, afin de constater dans quelle mesure ils reflètent la doctrine religieuse qui les a engendrés.

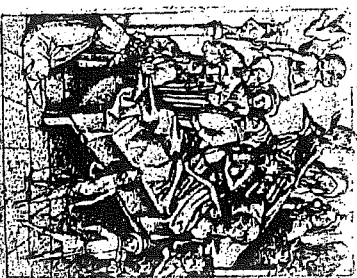
(EXTRAITS)

L'*Ars Moriendi* se présente comme un livre de piété. Le plus souvent, il s'agit de cinq scènes de tentations du diable qui alternent avec cinq scènes de bonnes inspirations de l'ange gardien. La onzième image est celle de la bonne mort. C'est un opuscule destiné au mourant, qu'il soit clerc ou laïc, qui expose les tentations du malin et les moyens de leur résister. Pour l'agonisant, c'est un modèle à suivre dans cette dernière étape de sa vie : des gestes, des paroles, et même des pensées, ce afin de résister aux tentations du diable qui va tenter par tous les artifices de s'emparer de son âme, le condamnant à une mauvaise mort et à l'enfer. (...)

Que la version soit courte ou longue, on verra le mourant résister à au moins cinq tentations qui sont celle contre la foi (*de fide*), celles du désespoir (*de desperatione*), de l'impatience (*de impatientia*), de la vaine gloire (*de vana gloria*), et de l'avarice (*de avaricia*)⁸. Établissant que la mort du chrétien est celle d'un pécheur, ces traités de bien mourir vont se présenter comme des instruments sûrs de salut (...)

Il s'agit d'un phénomène qui se retrouve dans toute l'Europe occidentale et qui, en gros, s'étend entre le XV^e et le XVIII^e siècle. (...)

A la fin du Moyen Âge, le peuple chrétien est accablé, pris dans un système de « pratiques ». En toutes circonstances, il faut payer : pour faire dire des messes, s'attirer les bienfaits de saints, pour faire moissons ou les bêtes, etc. C'est bien sûr, la mort, avec toute la charge de peur qu'elle engendre, qui est encore le principal moteur de ces pratiques... Dans le siècle de Luther, il y a un climat d'extrême violence, de terribles famines, on a traversé des épidémies de peste incontrôlables, des guerres : la mort est partout présente. On vit dans la terreur de la mort subite, et surtout dans la peur de mourir sans avoir été pardonné de tous ses péchés, de risquer la damnation éternelle. Selon la formule



⁷ TENENTI, Alberto, « *Ars Moriendi* - Quelques notes sur le problème de la mort à la fin du XV^e siècle », *Annales ESC*, 1951, p. 433.

⁸ Florence BAYARD, p. 16.

de Daniel Olivier et Alain Patin, les chrétiens sont « ligotés par la peur de la mort et des souffrances promises à ceux qui étaient condamnés au purgatoire, les gens les plus simples se précipitaient sur les indulgences vendues au nom du pape pour eux et pour leurs défunts⁹ ». Le Sacré est partout, il est fascinant, redoutable... Le diable est un personnage familier... Nombreuses sont les pratiques pour gagner la bienveillance de Dieu. La conscience de l'homme chrétien est habitée par l'inquiétude continue de son salut. (...)

SUR LES RÉCITS DE MORTS DE RÉFORMÉS

Pour transmettre un idéal de la mort exemplaire pour les réformés, il y eut d'abord des récits d'un temps héroïque des persécutions, tel qu'avec l'ouvrage de Jean Crespin sur l'histoire des martyrs de la Réforme, qui fut réédité de nombreuses fois. Il semblerait que lorsque l'Eglise réformée fut en place, il n'y eut plus besoin de ces récits héroïques de martyrs ; ils disparurent, il fallait désormais plutôt favoriser une communauté homogène. Il y eut alors les *Récits de Dernières Heures* qui se rapprocheront dans leur structure des récits de mort de grands personnages de la Réforme. Ces *Récits de Dernières Heures* se traitent en France vers 1685, au retour des persécutions, puis commencent un regain au début du XVIII^e siècle, dans les pays du Refuge.

LES RÉCITS DE DERNIÈRES HEURES

Les *Récits de Dernières Heures* sont des textes construits autour de la mort d'un protestant. Les narrations de morts se trouvant à la fin de biographies, telles que les « vie et mort » des réformateurs Luther, Calvin ou encore Théodore de Bèze contiennent des éléments similaires, en particulier le récit de la mort de Luther.

Pour étudier ces textes, Marianne Carbonnier-Burkard a sélectionné 18 ouvrages : 12 récits isolés et 6 recueils ; soit un total d'une cinquantaine de récits, dont le trois-quart provient des Provinces-Unies et de Genève. C'est dans ces limites, et dans une perspective qu'elle attribue à Roger Chartier et Daniel Roche, qu'elle a analysé cette littérature, du point de vue de sa production, de son modèle rhétorique, de sa finalité et de la sélection des sujets-exemples. Ces récits vont de 1623 à 1740, dont trente éditions qui se situent entre 1650 et 1710. A partir du XVIII^e siècle, elle n'en a trouvé que des traductions et des rééditions.

Pour ce qui est des caractéristiques de ces récits, on peut commencer par faire mention d'une longueur qui va de 50 à 80 pages, et d'environ dix pages pour les récits qui se trouvent dans des recueils. On trouve, en guise d'introduction, un résumé de la vie, de la personnalité et surtout de la piété du mort. Parfois un pasteur a signé l'édition en la préfacant.

Suit une narration minutieuse des faits, de la maladie et de l'agonie, avec les dernières paroles du mourant. Une conclusion est donnée par le narrateur, parfois brève, dans la forme traditionnelle de l'hagiographie : « Il s'endormit avec Jésus Christ, l'an... âgé de... », parfois plus développée, à la louange du « serviteur de Dieu » et de Dieu.

Les récits réformés de « dernières heures » se présentent comme des chroniques, souvent très réalistes, de la maladie et de l'agonie, et conservent aux paroles du mourant leur caractère brut, sans souci de composition. Les narrateurs sont des témoins directs : des proches ou le pasteur présent aux côtés du mourant.¹⁰

La scène de la mort

Elle se joue dans un cadre temporel de quelques jours et le cadre spatial d'une chambre, elle va occuper plusieurs personnages. Il y a les personnages secondaires, tels que les médecins, les proches, le conjoint et autres membres de la famille, ainsi que deux protagonistes que Marianne Carbonnier Burkard qualifie « du mourant et d'une parole sans visage ». Apprenant la nouvelle de sa mort prochaine, s'il ne le savait pas déjà, le malade accueille la nouvelle avec sérénité, voire même avec joie : « La mort ne surprend pas le chrétien puisque depuis longtemps, il s'y est préparé, en travaillant à la sanctification¹¹ ». Elle constate aussi que le testament y est une préoccupation peu évoquée¹². Les premiers gestes du malade seront de faire appeler les siens qui sont au loin. Dans une journée entrent et sortent des visiteurs, même une foule de visiteurs quand il s'agit de la mort d'un pasteur (...)

La proximité vécue du Christ, la communion spirituelle intense vécue avec lui leur rendent superflu le sacrement, comme aussi tous les médiateurs du sacré. Après avoir prêché et prié, souvent en longs discours, les mourants affaiblis entrent dans le travail de l'agonie... Puis c'est le silence. Les yeux levés au ciel ou clos, le visage souriant ou le dos tourné vers le mur, tous expirent doucement.¹³

Extraits de la conclusion

Il nous reste à constater des différences entre les *Artes Moriendi* et les *Récits de Dernières Heures*, qui pourraient bien nous ramener aux différences doctrinales du catholicisme et du protestantisme.

Dans les *Récits de dernières heures* :

- * Le rôle d'un clergé est rendu superflu, les fidèles peuvent jouer le même rôle que le pasteur.
- * On n'exhorte pas à la repentance, mais on console et on prie avec le mourant. Par exemple, le *Sterhebiicher* de Luther ne mise pas sur la terreur, mais sur la consolation par la foi en Christ.
- * L'agonisant semble moins torturé dans son âme puisqu'il ne doutera pas de l'existence de Dieu.
- * Il n'y a plus à prier pour l'intercession des Saints, ni à redouter des démons.
- * On parle peu ou pas de testaments ou de rituels à effectuer lors des dernières heures. Les pratiques religieuses traditionnelles – aumône, sacrements, messes, indulgences – ne sont pas écartées, mais jugées secondaires (de même que les pratiques à effectuer « en santé » : retraite, mortifications, dialogues avec un crâne, mime de la mort, baiser au crucifix, etc)¹⁴. Il n'y a évidemment plus de Purgatoire¹⁵, donc pas de besoin de souffrir dans le purgatoire terrestre pour abrégé le temps du purgatoire de l'au-delà.

¹¹ CARBONNIER-BURKARD, Marianne, « L'Art de mourir réformé. Les récits de « dernières heures » aux XVII^e et XVIII^e siècles », in : *Homo Religiosus – Autour de Jean Delumeau*, Paris, Fayard, 1997, pp. 99-107.

¹² P. 103.

¹³ Dans le cas de Luther, on sait que c'est parce qu'il s'en était occupé auparavant.

¹⁴ *Ibid.*, p. 105.

¹⁵ CARBONNIER-BURKARD, Marianne, « Les Manuels réformés de préparation à la mort », *Revue de L'Histoire des Religions*, juillet-septembre 2000, pp. 363-380.

⁹ OLIVIER, Daniel & PATIN, Alain, *Luther et la Réforme*, Editions de l'Aelher, Paris, 1997.

¹⁰ P. 30.

¹¹ Marianne CARBONNIER BURKARD, « L'Art de mourir réformé », pp. 100-101.

¹² P. 378.

¹³ Voir LE GOFF Jacques, *La naissance du Purgatoire*, Paris, Gallimard, « Folio Histoire », 1981.

Ce site a été créé en février 2025, pour le projet RCnum, par le Dr Christophe Chazalon, historien et collaborateur scientifique à l'Université de Genève. Il vous propose des résumés introductifs, des sources, des références, des podcasts et leur retranscription (en anglais pour ces deux derniers). En voici ici quelques extraits, comme des suggestions pour des évocations en classe, et des invitations à explorer ce site.



Genève face à la mort : Le difficile chemin entre tradition et réforme

(...) Dès 1536, la cité ne se contente plus de prêcher la morale : elle entend aussi enterrer proprement et simplement les morts, surveiller les pratiques funéraires, fixer les tarifs et assigner des fossoyeurs officiels à chaque coin de cimetière. L'inhumation devient un acte réfléchi, encadré et même tarifé — où l'on veille autant à la santé publique qu'à l'ordre des registres.

C'est aussi dans ce contexte que naît peu à peu l'état civil, avec l'instauration des actes de baptême, mariage et décès — autant d'outils pour administrer les âmes... même après leur départ. Entre rationalisation des rites, mesure des épidémies et lutte contre les abus, la mort devient une affaire aussi sociale que spirituelle. (...)

Viande, pouvoir et rébellion : Les jeux des bouchers de Genève contre l'autorité (1536-1550)

(...) Imaginez : une ville prise entre l'ordre moral strict de Calvin et une guilde de bouchers rebelle, déterminée à établir ses propres règles. Des conflits sur les prix aux révoltes fiscales, en passant par les luttes pour obtenir les meilleurs emplacements pour leurs boutiques, les bouchers n'hésitaient pas à défier les dirigeants de la ville. Ajoutez à cela quelques drames impliquant des rôtisseries et quelques punitions créatives, et vous obtenez tous les ingrédients d'une confrontation historique savoureuse. (...)

L'austérité dorée de Genève : Calvin, le luxe et la Réforme

(...) Aujourd'hui, nous nous attaquons à un dilemme particulièrement fascinant : peut-on vraiment marier luxe et austérité à Genève au temps de Calvin ? Oubliez l'image d'une ville toute grise et compassée, où même rire, chanter, danser est prohibé : si les lois somptuaires cherchaient à calmer les ardeurs décoratives pour les biens et des personnes, le raffinement trouvait toujours son chemin, ne serait-ce que dans la reliure d'un bon livre ou le détail précieux d'une robe (ni trop ni pas assez). (...)

Rues sales, lois propres : la guerre contre les immondices au XVI^e siècle

(...) De 1536 à 1600, les autorités genevoises ont bataillé pour que chacun balaie devant sa porte, que les pavés remplacent enfin la boue, et que les lieux d'aisance publics ne finissent pas en cauchemar olfactif. On décortique les ordonnances un peu sévères, parfois cocasses, imaginées pour contraindre la population à remettre un peu d'ordre dans son quotidien. (...)

Invités spéciaux // Les enfants de la Réforme : Le drame familial de Calvin

(...) Imaginez : Calvin, le moraliste sévère, se retrouve soudainement à jouer le rôle de beau-père auprès de deux adolescents rebelles. Eh oui, mes amis ! Lorsque Calvin a épousé Idelette de Bure en 1540, il a hérité de ses enfants issus d'un précédent mariage : Jacob et Judith Tourneur. Une famille express, livrée en 24h chrono non sans conséquences !

On pourrait penser que le foyer de Calvin était un modèle de vertu protestante, mais ces enfants étaient bien déterminés à mettre sa patience à rude épreuve. Judith, semble-t-il, avait un penchant pour le scandale, se laissant entraîner dans une liaison adultère qui fit jaser tout Genève. Pendant ce temps, Jacob menait la grande vie en tant que mauvais garçon de Genève, son comportement dissolue rendant les cheveux de Calvin encore plus gris que d'habitude.

Mais c'est là que les choses deviennent vraiment intéressantes. Calvin, l'homme qui avait contribué à établir le code moral strict de Genève, devait désormais regarder ses propres beaux-enfants être traînés devant le Consistoire, le tribunal qu'il avait lui-même contribué à créer pour faire respecter un comportement pieux. On peut parler de dîners de famille embarrassants ! (...)

La folie au carré : vivre fou dans la Cité de Calvin

(...) Dans l'épisode d'aujourd'hui, nous basculons du côté obscur de la Genève du XVI^e siècle — pas celui des hérésies, non, mais celui des esprits troublés. Car sous le regard inquisiteur de Calvin, la folie n'échappait ni au contrôle social... ni aux registres bien tenus du Conseil.

À travers des cas concrets — et parfois poignants — comme ceux de Nicolas de Mollie, Claude Sautier ou encore Benoîte Jaccon, nous verrons comment la ville gérât ceux qu'on appelait alors les insensés. Était-on fou- vraiment fou ou simplement gênant ? Était-on citoyen établi à la folie acceptable ou étranger de passage à bannir en cas de déraison excessive ? À chacun sa case, son diagnostic social... et souvent, sa porte de sortie (pas forcément vers la liberté). (...)

Vivre, laver, obéir : la propreté à Genève (1536-1564)

(...) Aujourd'hui, nous pousserons la porte des foyers genevois du XVI^e siècle pour découvrir un univers à la fois étrangement familial et résolument étranger à nos normes modernes.

Entre 1536 et 1564, la famille genevoise repose solidement sur les épaules du patriarche : monsieur décide, madame obéit... sauf quand elle contourne habilement les règles. Mais au-delà des rôles genrés bien codifiés, ce sont les dures réalités de l'époque qui façonnent ces foyers : forte mortalité infantile, hygiène très relative, et biens à transmettre dans un monde où l'espérance de vie n'incitait pas vraiment à la procrastination. (...)

Les frasques scandaleuses de noble François Bourdon

(...) Sous le regard scrutateur de Calvin et de ses alliés, la Réforme œuvre à bâtir une société pieuse, réglée comme du papier à musique. Pourtant, François Bourdon, héritier d'une famille influente et citoyens au bénéfice de riches connexions, accumule les démêlés pour... disons, des aventures sentimentales un peu turbulentes et immorales. Fornications à répétition, adultère, soupçons de sorcellerie, et même accusations de viol, ses frasques auraient pu lui valoir la disgrâce... mais la réalité se montre plus nuancée. (...)

